



## 2017 année de transition

<i>Une nouvelle gouvernance</i>	<i>Un nouveau mode de gestion</i>	<i>Une nouvelle ambition</i>	<i>Premières réalisations</i>
<p>Le 1er janvier 2017, Marc Dufour est nommé Directeur Général de Somimar.</p> <p>Sans alourdir les charges de personnel, il réorganise l'équipe de direction en s'entourant de 2 chargés de mission dans les domaines de la gestion et des opérations techniques.</p>	<p>Application de méthodes rigoureuses dans la gestion des délais de règlement.</p> <p>Rappelons qu'en 2016 la société a dû comptabiliser près de 400,000 € de pertes clients dont 300,000 € au titre de créances irrécouvrables.</p> <p>Meilleure connaissance des prix de revient : Création d'une comptabilité analytique.</p> <p>Implication des acteurs du marché à travers l'animation du CTC sur des sujets importants dont l'ouverture du samedi matin, le changement des enseignes, le développement de la cybersurveillance.</p>	<p>Définition d'un plan pluriannuel : projet Agropolis : un outil de développement économique au service du Territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doublement des surfaces commerciales.</li> <li>• Elargissement de la gamme des produits : marée, produits carnés, BOF, secteur BIO,....</li> </ul> <p>Un business Plan audité et validé par un grand cabinet d'audit : Ernst and Young.</p>	<p>Reprise de 3 entrepôts.</p> <p>Appels d'offres pour la sélection d'un AMO.</p> <p>Définition d'une nouvelle image du MIN : nouvelle signalétique des zones, nouvelles enseignes (en cours)</p> <p>Meilleure visibilité du MIN: De très nombreuses visites d'élus et de prescripteurs organisées en 2017.</p>

# Amélioration des résultats économiques

## 1 Amélioration des résultats d'exploitation

Alors que le résultat net de l'exercice précédent était obtenu grâce à l'apport de résultats exceptionnels, l'exercice 2017 présente une amélioration **de tous les paramètres de l'exploitation**.

Ainsi, le chiffre d'affaires évolue à la hausse, même si celle-ci reste modeste.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 100 K€.

Il en est de même du résultat courant (après prise en compte du résultat financier).

Enfin, le résultat net est également amélioré malgré l'impact défavorable cette année des éléments exceptionnels.

## 2 Amélioration des ratios de rentabilité

### Rentabilité financière

	2016	2017	
Ratio	1,18	1,74	47%
<i>Résultat net</i>			
<i>Capitaux propres</i>			

### Rentabilité économique

	2016	2017	
Ratio	5,9	7,97	35%
<i>EBE</i>			
<i>Immobilisations + BFR</i>			

## 3 Quelques éléments significatifs

Un risque client mieux maîtrisé (divisé par 5)

	2016	2017
Dotations créances douteuses	34	23
Créances irrécouvrables	272	36
<b>TOTAL RISQUE CLIENTS</b>	<b>306</b>	<b>59</b>

Un effort accru pour transformer le MIN et améliorer sa visibilité

Un engagement global multiplié par 2,5

Le suivi permanent des clients et les relances systématiques, ont permis de réduire le risque clients (par 5) mais également le délai moyen d'encaissement (de 10 %).

Cette politique sera accentuée en 2018 en vue de réduire encore le délai moyen d'encaissement.

### Délai de crédit client

	2016	2017	
Ratio	56,71	51,18	-10%
<i>lients x nombre de jours de l'exercice</i>			
<i>Chiffre d'affaires TCC</i>			

La visibilité du MIN s'est sensiblement améliorée en 2017:

- 6 visites d'élus et de prescripteurs ont été organisées
- Création et distribution d'un livret d'accueil
- Création et diffusion d'une plaquette
- Nombreuses participation du MIN à des manifestations professionnelles
- Intervention de nombreux experts pour aider à la définition du Business Plan (architecte, cabinet d'audit,....)

# AGROPOLIS : Un Plan de transformation ambitieux



Constructions nouvelles



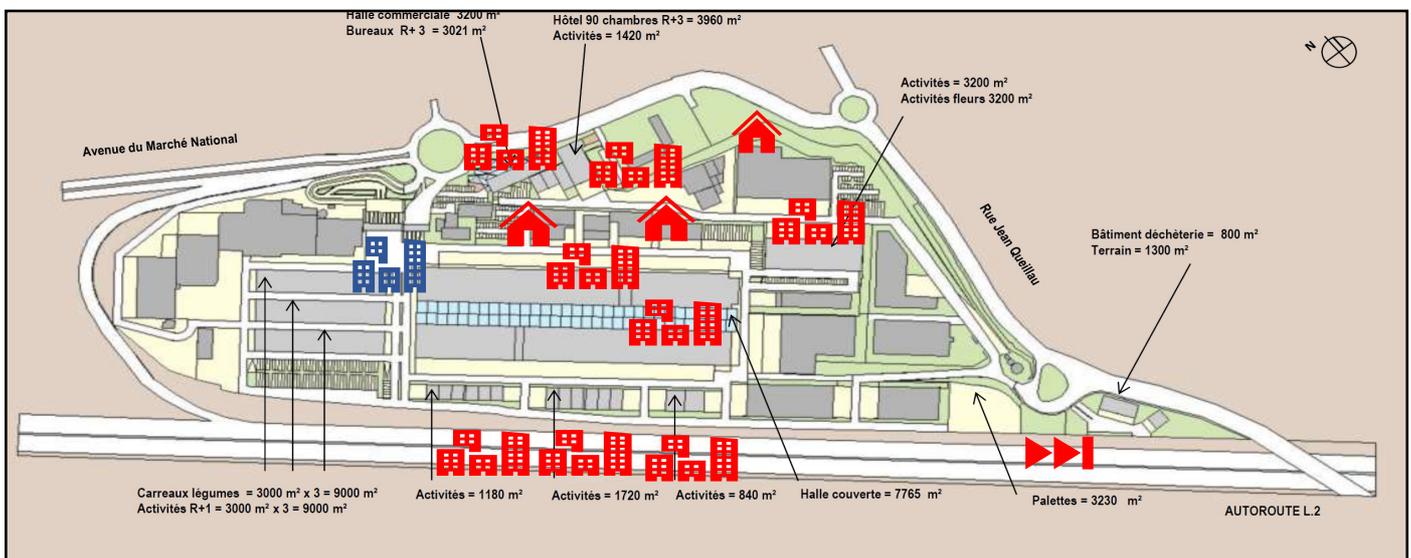
Reprise de bâtiments



Transfert de bâtiments

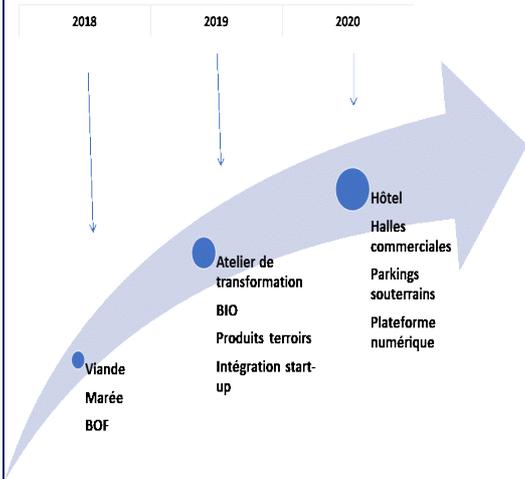


Projet optionnel



# AGROPOLIS : Un Plan de transformation ambitieux (suite)

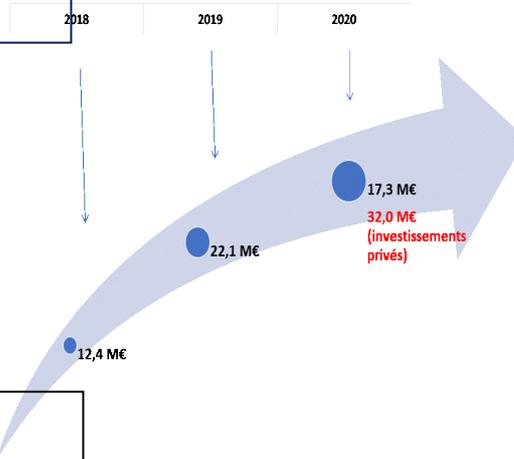
## Diversification des activités



### Objectif

Elargir la gamme de produits et services

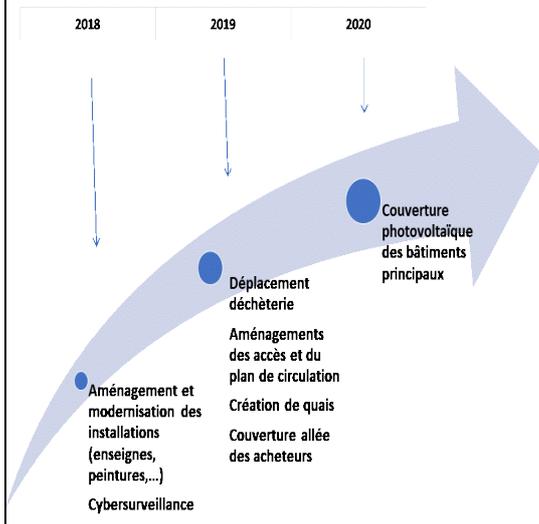
## Un plan d'investissement ambitieux mais raisonnable



Un investissement global de 84 M€ dont

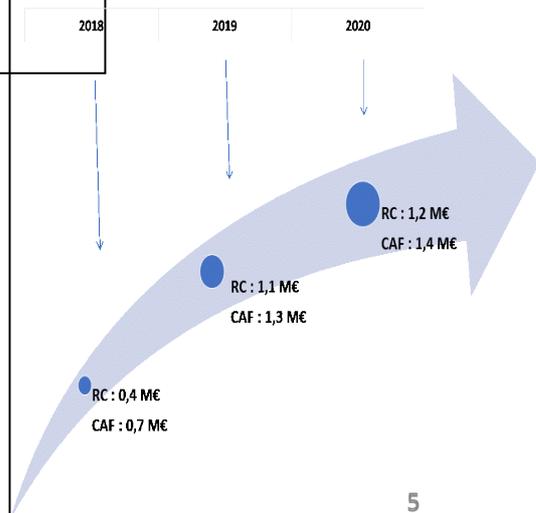
- 54 M€ d'investissements publics
- 32 M€ d'investissements privés

## Une attractivité renforcée



Des aménagements qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable

## Des résultats économiques satisfaisants



Résultats audités par le cabinet Ernst & Young

RC : résultat courant  
CAF : Capacité d'autofinancement

# Rapport de gestion et du délégataire

## 1 – Cadre général de la D.S.P.

### Caractéristiques principales du contrat

Par convention n° 73.53 en date du 18/12/1972, la Ville de Marseille a confié à la SOMIMAR la gestion et l'extension du M.I.N. de Marseille.

Par avenant n°6, à ladite convention, la durée de la mission a été prorogée jusqu'au 04 avril 2037.

### Faits marquants de l'exercice

La mise en place d'une nouvelle gouvernance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est à l'origine des principales transformations du MIN au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit principalement:

- De la réorganisation de de l'équipe dirigeante,
- De la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion
- 

Cette politique repose sur des méthodes rigoureuses de gestion clients et fournisseurs, sur la connaissance précise des prix de revient de l'entreprise.

Ainsi, tout engagement de dépenses est désormais anticipé, négocié (à l'issue de plusieurs devis et/ou d'appels d'offre) et contrôlé dans sa réalisation.

De même, le suivi des créances clients a été systématisé afin de réduire le volume des retards et de prévenir les incidents de paiement. Vous pourrez constater à la lecture des comptes que le risque client a été divisé par 5.

La mise en place d'une comptabilité analytique par secteur d'activité a également permis de connaître avec précision l'intégralité des prix de revient par pôle et par m<sup>2</sup>. Elle a aussi permis de procéder à une révision de la grille tarifaire pour l'adapter au plus près des coûts de revient de la société.

### La définition d'une nouvelle stratégie de développement du MIN : le Business Plan .

La direction générale de Somimar a défini une stratégie qui repose sur 3 axes principaux :

Le 1<sup>er</sup> axe repose sur la diversification des produits. En effet, le MIN s'est principalement limité jusqu'à présent au secteur des fruits et légumes et des fleurs.

Il s'agit désormais d'élargir la gamme aux produits carnés, aux produits de la mer, à l'activité BOF (Beurre, œufs, fromage) mais également de faire une place à des pôles spécifiques (terroirs, régions, bio).

Le 2<sup>ème</sup> axe concerne l'optimisation des espaces et des surfaces marchandes du marché.

Rappelons que la création de la rocade L2 a réduit significativement les capacités productives du marché.

Il s'agit dans cette stratégie de reconquérir ces capacités à travers la création de bâtiments nouveaux, la reprise par Somimar de bâtiments existants propriétés actuelles d'opérateurs, la réorganisation des box au sein des 2 bâtiments principaux du marché.

Le 3<sup>ème</sup> axe concerne l'innovation et la création de valeur.

Sous ces termes, se dessinent les nouveaux contours du MIN de demain à savoir : un centre d'accueil pour les start-up dans le domaine de l'agro alimentaire, un centre de transformation de produits frais pour à terme servir de base à un système de restauration collective, un incubateur de Food-tech, un centre ouvert sur le grand public à travers une halle producteur et un hôtel.

Cette stratégie s'inscrit dans la nouvelle vision des collectivités déclinée dans différents projets notamment le PAT (Projet Alimentaire Territorial).

Elle complète également les travaux engagés par la Métropole sur la problématique de logistique urbaine.

**La direction de Somimar a donc défini une nouvelle vision pour le MIN.**

Un business plan a été élaboré par les équipes de la société, et agréé par l'un des 5 principaux cabinets d'audit et de conseil au monde, le cabinet Ernst & Young.

Ce plan représente un investissement de 84 M€ dont seulement 60 % concernent les collectivités territoriales, 40 % étant affectés à des investissements privés (halles commerçantes, hôtel, parkings).

Il faut noter que contrairement aux nombreux projets d'autres MIN, **la rentabilité du plan Somimar est assurée et validée par EY.**

### La réalisation de la première phase du plan.

Trois entrepôts existants ont fait l'objet d'une reprise par Somimar: entrepôts Perruzzo, Soria et SCI Laura, mettant à disposition de Somimar plus de 2,000 m<sup>2</sup> d'outil de production supplémentaires.

Les exercices 2018 à 2020 seront consacrés à la réalisation des autres phases du plan : construction de nouveaux bâtiments, intégration de nouveaux produits et services, développement de la logistique, actions commerciales et de marketing permettant une meilleure visibilité du marché.

## 2 – Compte rendu technique et financier

### 2-1 Politique tarifaire

Information relative aux tarifs pratiqués.

Conformément à l'article L 761-3 du code de commerce relatif aux M.I.N. ainsi que l'article 25 du Règlement Intérieur du M.I.N. de Marseille, les redevances et droits exigibles des usagers sont établis par le Conseil d'Administration de la SOMIMAR et approuvés par le Préfet (**annexe n° 3-1**).

Pour l'exercice 2017, les tarifs ont été arrêtés en séance du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 et sont toujours en cours d'approbation par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

### 2-2 Détail sur la formation du Chiffre d'Affaires

Toutes les recettes sont intégrées dans ce tableau. Toutefois l'attention du lecteur est attirée sur les D.P.A. (Droits de Première Accession) dont le calcul, étalé sur la durée de concession, se prête peu à comparaison.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Dif 17/16
Ventes cartes et Tags	1 996	1 966	2 350	3 458	2 195	- 1 263
Recettes abonnement -3T5	181 419	185 408	183 110	171		- 171
Abonnement T1				46 039	35 256	- 10 783
Abonnement T2				131 389	126 885	- 4 504
Abonnement T3				117 945	97 195	- 20 750
Abonnement T4				80 326	88 241	7 915
Recettes abonnement +3T5	57 560	70 150	75 336			-
Recettes abonnement prestations services	3 629	4 258	3 304	4 386	4 335	- 51
Recettes abonnement prod livreur			7 895	8 866	6 610	- 2 256
Recettes entrées -3T5			166 185			-
Recettes entrées +3T5	57 223	55 658	50 699			-
Entrées T1				41 987	50 024	8 037
Entrées T2				28 813	42 428	13 615
Entrées T3				49 543	39 904	- 9 639
Entrées T4				54 040	44 452	- 9 588
Redevances mag grossistes	1 554 923	1 595 386	1 614 224	1 622 114	1 541 479	- 80 635
Redevances bureaux grossistes	210 196	207 108	219 053	240 272	233 696	- 6 576
Redevances bureaux halle commune	28 588	37 562	36 812	34 785	32 769	- 2 016
Redevance carreau prod	225 759	225 454	225 998	252 810	266 314	13 504
PVJ mois	3 478	7 743	14 933	31 427	20 843	- 10 584
PVJ jour	16 480	17 849	8 529	943		- 943
Gardiennage prov prod	6 330	6 324	6 327	6 377	6 460	83
Gardiennage prov grossistes	42 734	43 397	44 068	45 105	44 608	- 497
Gardiennage prov bars restau	2 279	2 325	2 348	2 371	2 395	24
Gardiennage prov bureau HC	757	996	1 002	921	901	- 20
Gardiennage prov grossistes F	2 756	713	-	1 050	3 016	1 966
Gardiennage prov entrepôts	23 236	1 975	-	1 229	1 572	343
Redevance bureaux bat adm	53 777	45 416	45 716	43 832	35 508	- 8 324
Redevance fleurs	99 490	105 098	105 001	97 957	105 765	7 808
Redevances bars restau	109 896	112 094	113 202	114 349	107 709	- 6 640
Redevances terrain	1 029 883	1 033 958	1 034 143	1 011 802	676 333	- 335 469
Grossistes entrepôts				118 745	482 868	364 123
Redevance pub	16 014	16 335	16 498	16 663	16 829	166
Redevances autoécole	13 213	13 479	13 613	13 749	13 887	138
Sécurité incendie					20 119	20 119
Divers charges récupérables	60 792	76 649	66 498	54 652	79 111	24 459
Vente cartons	50 257	32 030	30 333	93 416	114 883	21 467
Stationnement	16 312	14 437	13 062	8 681	5 806	- 2 875
Quote part cartes et Tags	571	527	911		731	731
Divers	6 830	- 1 471	6 670	7 646	3 392	- 4 254
DPA	136 647	142 372	127 883	191 550	133 778	- 57 772
Stock entrées				- 86 099	13 142	99 241
<b>TOTAL</b>	<b>4 013 026</b>	<b>4 055 195</b>	<b>4 235 702</b>	<b>4 493 310</b>	<b>4 501 439</b>	<b>8 129</b>

## 2-3 Ressources humaines

### 2-3.1 – Organisation

Nomination d'un nouveau directeur Général le 1<sup>ER</sup> Janvier 2017

Départ de 2 salariés

Arrivée de 2 chargés de mission dans les domaines de la gestion financière et de la gestion technique (à temps partiel)

### 2-3.2 – Liste du personnel (**annexe n° 2-1**)

### 2-3.3 – Charges de personnel

La masse salariale évolue comme suit (en K€) :

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
Salaires	1086	1166	1252	1292	1243
Charges sociales	586	623	661	631	593

## 3 – Suivi du patrimoine

### 3-1 Inventaire et situation patrimoniale

Au terme de l'article 11 du Cahier des Charges de la Convention du 18/12/1972 les immeubles, par nature et par destination, réalisés par la SOMIMAR sur les terrains classés dans le domaine public communal appartiennent, dès leur édification ou mise en place, à la Ville.

La liste des immobilisations et leur décomposition se trouve insérée en (**annexe n° 2-4**).

La décomposition en biens renouvelables et non renouvelables est conforme aux règles comptables et a été validée par le cabinet Francis LEFEBVRE.

Les biens non renouvelables (biens dont la durée d'utilisation est supérieure à la durée de concession) financés par la SOMIMAR et revenant gratuitement au concédant en fin de contrat n'ouvrent droit qu'à l'amortissement de caducité.

Les biens renouvelables (biens dont la durée d'utilisation est inférieure à la durée de la concession) peuvent faire successivement l'objet cumulativement d'un amortissement de caducité sur la durée de concession et aussi d'un amortissement technique (amortissement pour dépréciation) jusqu'au renouvellement du bien.

Enfin, régulièrement la SOMIMAR fait procéder à une évaluation patrimoniale de la valeur des biens à l'usage des assurances.

Cette valeur se décompose suivant le tableau joint en (**annexe n° 2-5**). Une actualisation a été opérée en 2017, la prochaine sera réalisée dans 5 ans.

### 3-2 Variation du patrimoine

Le patrimoine a subi une évolution. En effet après la mise à disposition de la SOMIMAR de la nouvelle déchèterie en 2015, puis des deux entrepôts OPA et KISSAO et enfin du bâtiment HORNAIN en 2016, la Somimar a résilié les autorisations d'occupation des SCI Laura et Lutoma, récupérant ainsi les bâtiments en vue de permettre la diversification des produits et la mise en route du plan de développement du marché sans attendre.

### 3-3 Travaux de l'exercice

Après une année 2016 au cours de laquelle de grandes opérations de rattrapage avaient été engagées, l'exercice 2017 peut être qualifié d'année de consolidation des travaux.

C'est en effet au cours de cet exercice que toutes les prévisions de travaux ont été examinées et pour certaines d'entre elles différées.

C'est également en 2017 que les nouvelles procédures d'appel d'offre et de devis systématiques ont été appliquées générant une économie estimée à 20 % en moyenne.

a - Etat comparatif des travaux d'entretien et de réparations et des immobilisations pour 2017

Libellés	Entretien	Grosses Réparations	Immobilisations Renouvelables	Immobilisations non renouvelables
Bat A	6 913		23 623	1 843
Bât B	7 285	16 030	45 650	
Bât Administratif	14 637		6 819	
Bât Exploitation	93		2 266	
Bât Fleurs	2 085	1 800	31 187	
Carreau des Producteurs	-			
Entrepôts	1 756		13 011	
Parties communes	40 988	7 200	14 478	
Déchetterie	902		1 323	
Bars/restaurant			48 921	
Divers	1 973		55 319	
Maintenance				
Outillage			67 290	
Matériel de transport	4 917		47 601	
Matériel de bureau	1 920		11 506	
<b>Total</b>	<b>83 469</b>	<b>25 030</b>	<b>368 994</b>	<b>1 843</b>
<b>Entretien+ GR</b>		<b>108 499</b>		
<b>Immo</b>			<b>370 837</b>	
<b>Investissement</b>				<b>479 336</b>

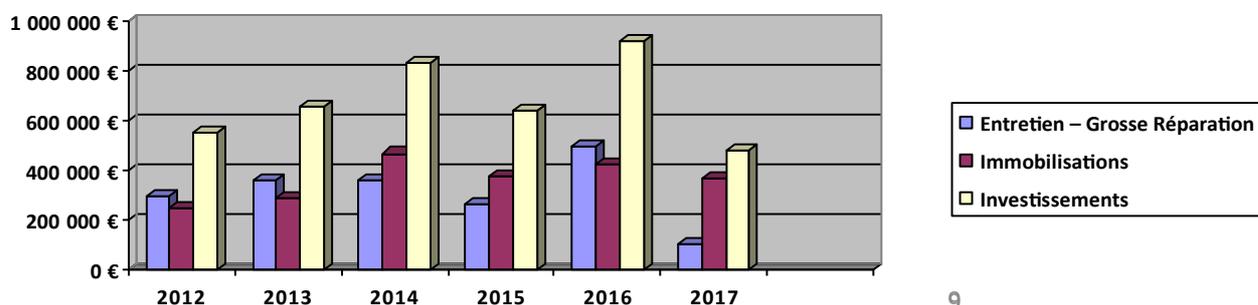
Ne sont pas mentionnées dans le présent tableau toutes les immobilisations liées au petit matériel ainsi que le matériel informatique.

Comme indiqué ci-avant une étude comptable et fiscale a été diligentée par le Cabinet Francis LEFEBVRE sur les immobilisations de la SOMIMAR et leur comptabilisation. Il en résulte une distinction opérée entre les biens non renouvelables, biens de retour à la collectivité d'une part, et les biens renouvelables d'autre part.

b – Evolution des investissements depuis 2012

Année	Entretien – Grosse Réparation	Immobilisations	Investissements
2012	300 245 €	247 629 €	547 874 €
2013	364 464 €	290 113 €	654 577 €
2014	362 562 €	468 368 €	830 930 €
2015	266 169 €	373 184 €	639 353 €
2016	495 425 €	424 067 €	919 492 €
2017	108 499 €	370 837 €	479 336 €

Le commentaire sur la diminution du poste en 2017 a été fourni en préambule de ce chapitre.



### 3-4 Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement

Les travaux sont établis suivant un plan quinquennal.

Chaque année ce plan est révisé pour tenir compte d'une part, des réalisations et d'autre part, des modifications apportées aux orientations ou nécessités du marché.

Pour 2017, le plan était le suivant :

Lieu	2018			2019			2020			2021			2022		
	Entretien courant	Gros travaux	Immob.												
Bâtiment A	38 800	27 810	40 500	38 800	22 720	52 348	38 500	27 350	48 500	34 000	27 810	44 500	38 800	22 720	52 348
Bâtiment B	38 500	25 080	36 500	38 500	25 080	46 000	38 900	30 550	43 500	39 000	25 080	50 008	38 500	25 080	46 000
Bâtiment Administratif	14 000	0	19 410	13 500	0	19 410	12 500	0	19 000	14	0	19 410	13 500	0	19 410
Bât. Exploitation (1)	12 500	0	0	14 500	0	0	14 000	0	0	1 250	0	0	14 500	0	0
Bâtiment Fleurs	10 300	0	0	9 000	0	0	9 000	0	0	10 300	0	0	9 000	0	0
Carreau Producteurs	12 500	4 270	9 500	12 000	2 500	9 300	14 000	0	9 500	12 500	14 270	9 500	12 000	12 500	9 300
Déchetterie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrepôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parties Communes	69 000	195 000	109 000	67 500	200 000	97 000	66 000	48 000	98 500	69 000	45 000	109 000	67 500	50 000	97 000
<b>total</b>	<b>195 600</b>	<b>252 160</b>	<b>214 910</b>	<b>193 800</b>	<b>250 300</b>	<b>224 058</b>	<b>192 900</b>	<b>105 900</b>	<b>219 000</b>	<b>166 064</b>	<b>112 160</b>	<b>232 418</b>	<b>193 800</b>	<b>110 300</b>	<b>224 058</b>

Pour l'exercice 2017, la réalisation des grosses réparations a été la suivante :

Détail des postes budgétaires	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Ecart	% Réalisations exercice précédent
BAT A - ETANCHEITE	14 960,00		- 14 960,00	
BAT A - SOL	12 850,00		- 12 850,00	
BAT B - ETANCHEITE	12 230,00		- 12 230,00	
BAT B - SOL	12 850,00	16 030,40	3 180,40	124,75 %
CARREAU - ETANCHEITE	4 270,00		- 4 270,00	
BAT FLEURS - ELECTRICITE		1 800,00	1 800,00	n.s.
PARTIES COMMUNES - CHAUSSEES	45 000,00	7 200,00	- 37 800,00	16,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>102 160,00</b>	<b>25 030,40</b>	<b>- 77 129,60</b>	<b>- 24,50 %</b>

Un examen précis des zones intégrées dans le plan d'entretien a permis de différer les travaux initialement prévus.

#### 4 – Economie de la délégation

##### 4-1 Comptes annuels

Les états financiers ont été établis en conformité avec le plan comptable général 1999 et les articles L.123-12 à L123-28 du code du commerce

##### 4-1.1 – Bilan (en K€)

ACTIF (en euros)	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 692</b>	<b>18 700</b>	<b>2 992</b>	<b>5 055</b>
Concessions, brevets, et droits similaires	21 692	18 700	2 992	5 055
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 960 057</b>	<b>3 494 403</b>	<b>9 465 654</b>	<b>8 286 200</b>
Constructions	4 901 229	3 155 597	1 745 632	1 825 113
Installations techniques, matériel et outillage	67 290	60 962	6 328	9 446
Autres immobilisations corporelles	7 991 538	277 844	7 713 694	6 451 641
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 546</b>	<b>0</b>	<b>8 546</b>	<b>6 011</b>
Autres titres immobilisé	7 921		7 921	5 386
Autres immobilisations financières	625		625	625
<b>TOTAL I</b>	<b>12 990 295</b>	<b>3 513 103</b>	<b>9 477 192</b>	<b>8 297 266</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	<b>7 882</b>	<b>0</b>	<b>7 882</b>	<b>19 566</b>
Matières premières et approvisionnements	5 814		5 814	17 054
Marchandises	2 068		2 068	2 512
<b>Créances</b>	<b>5 297 329</b>	<b>67 436</b>	<b>5 229 893</b>	<b>3 884 361</b>
Créances et comptes rattachés	773 189	67 436	705 753	724 957
Autres créances	1 527 317		1 527 317	364 091
Valeurs mobilières de placement	607 126		607 126	1 250 921
Disponibilités	2 383 478		2 383 478	1 517 260
Charges constatées d'avance	6 219		6 219	27 132
<b>TOTAL II</b>	<b>5 305 211</b>	<b>67 436</b>	<b>5 237 775</b>	<b>3 903 927</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 295 506</b>	<b>3 580 539</b>	<b>14 714 966</b>	<b>12 201 193</b>

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PASSIF (en euros)</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé)	300 380	300 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 195	85 195
Réserve légale	38 864	38 864
Report à nouveau	896 834	868 141
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42 768</b>	<b>29 694</b>
Subventions d'investissement	1 137 511	1 137 511
<b>TOTAL I</b>	<b>2 501 552</b>	<b>2 459 785</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	1 270 000	
<b>TOTAL II</b>	<b>1 270 000</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	15 639	15 639
Provisions pour charges	7 042 805	6 641 040
<b>TOTAL III</b>	<b>7 058 444</b>	<b>6 656 679</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	241 252	316 562
Concours bancaires courants	215	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 880	553 424
Dettes fiscales et sociales	227 399	332 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	524 192	483 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	930 579	17 411
Produits constatés d'avance	1 378 453	1 382 029
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 884 970</b>	<b>3 085 729</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 714 966</b>	<b>12 202 193</b>

## **COMMENTAIRES :**

### **ACTIF**

#### ***Immobilisations incorporelles :***

Les immeubles repris par la Somimar en raison de la résiliation d'AOT pour un montant de 1 270 K€ ont été portés à l'actif du bilan en qualité de mise en concession à titre gratuit. La contrepartie est constatée au passif entraînant une neutralisation de la valeur nette de ces biens.

#### ***Autres créances :***

Elles progressent en raison de la constatation de créances à recevoir de la Métropole à hauteur de 1 525K€ en vue de couvrir les sommes engagées par Somimar pour la reprise des immeubles évoquée ci-dessus, et pour couvrir également une provision pour travaux d'aménagement de ces immeubles.

**Clients :** l'analyse des créances par les CAC n'a pas relevé d'anomalie significative. Les créances douteuses sont provisionnées à un taux moyen de 70%.

#### ***Valeurs mobilières de placement et disponibilités :***

En progression du fait de l'amélioration du fonds de roulement de 460K€, en raison notamment des produits constatés d'avance

L'actif est principalement constitué à hauteur de :

63% par les constructions

20% par les valeurs mobilières de placement

12% par les créances

### **PASSIF**

Les fonds propres progressent de 1 313K€ en raison de l'apport des immeubles par le concédant.

**La provision pour risques et charges :** Elle progresse du fait de l'évolution de la PGR en raison d'une nécessaire révision à la hausse des travaux de voirie et des provisions pour litige social.

**Autres Dettes :** Elles sont constituées par le règlement de l'indemnité de résiliation de l'AOT de la SCI Laura qui a été opérée le 3 janvier 2018.

Le passif est constitué à hauteur de :

25% par les fonds propres

47% par les provisions pour risques et charges

11 % par les produits constatés d'avance

6% par d'autres dettes

## 4-1.2 – Compte de résultat

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue de biens	2 195	3 439
Production vendue de services	4 499 368	4 489 873
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4 501 563</b>	<b>4 493 312</b>
Subventions d'exploitation	43 150	45 350
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	299 455	452 238
Autres produits	59	648
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>4 844 227</b>	<b>4 991 548</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Consommations de l'exercice</b>	<b>1 911 516</b>	<b>2 128 608</b>
Variation de stock	2 244	3 515
Autres charges et achats externes	1 909 272	2 125 093
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>61 948</b>	<b>61 178</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 880 886</b>	<b>1 923 350</b>
Salaires et traitements	1 287 438	1 292 079
Charges sociales	593 448	631 271
<b>Dotations aux amortissements et et provisions</b>	<b>886 590</b>	<b>622 745</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	270 347	275 139
Dépréciations sur actifs circulants	22 674	33 972
Dotations aux provisions	593 569	313 634
<b>Autres charges</b>	<b>51 641</b>	<b>307 436</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>4 792 581</b>	<b>5 043 317</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>51 646</b>	<b>-51 769</b>
Produits financiers	18 877	21 377
Charges financières	4 346	3 568
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14 531</b>	<b>17 809</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>66 177</b>	<b>-33 960</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>22 683</b>	<b>147 494</b>
Sur opérations de gestion	532	144 783
Sur opérations en capital	11 600	
Reprises sur dépréciations et prov. transerts de charges	10 551	2 711
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>46 092</b>	<b>84 840</b>
Sur opérations de gestion	32 242	84 840
Sur opérations en capital	13 850	
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciation		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-23 409</b>	<b>62 654</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 885 787</b>	<b>5 160 419</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 843 019</b>	<b>5 131 725</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>42 768</b>	<b>28 694</b>

A / Produits d'exploitationEvolution :

Si le Chiffre d'Affaires est quasiment identique à celui de l'exercice précédent dans son montant il connaît cependant certaines variations conséquentes.

Entrées : Les abonnements régressent de 31 K€ et les tickets sont quasiment stables :+2 K€. Ceci interroge sur la fréquentation du MIN et sur les mesures à envisager et à proposer pour développer la clientèle du MIN, démarche jamais opérée jusqu'ici. La communication et la diversification du marché dans le but de proposer la plus grande gamme possible de produits aux acheteurs font partie des mesures engagées pour ce faire.

Magasins grossistes : le produit est en régression en raison d'une part de l'immobilisation de divers locaux., Le magasin Soria indisponible le temps de la procédure et le 420 pour lequel après une phase de réflexion sur sa vocation, a fait l'objet d'une réhabilitation totale.

Les redevances du carreau restent stables alors que dans toute la France les carreaux périclitent. Le MIN des Arnavaux, marché de distribution urbaine avec une zone de chalandise extrêmement vaste permet aux agriculteurs de trouver une source d'écoulement de leur production conséquente.

Les ressources du bâtiment administratif diminuent légèrement en raison de la récupération par la Somimar de divers bureaux.

Les redevances terrains diminuent fortement en raison de la disparition de l'aide de l'Etat dans le cadre de la compensation liée à la L2.

Cette baisse est cependant atténuée par de nouveaux produits dont celles liées aux entrepôts logistiques.

Le produit issu de la vente de cartons dans le cadre du marché Véolia atteints un sommet à 114K€/an

On constate une évolution normale des DPA qui fluctuent chaque année.

On ne constate pas de variations significatives sur les autres postes et donc pas de commentaire particulier.

## B / Charges d'exploitation

### **Electricité, eau, gaz :**

La maîtrise des consommations d'eau a été un axe important de travail par un meilleur suivi des relevés de consommation des occupants, par une campagne de recherche de fuites réalisée par la SEM à la demande de la Somimar. Ainsi le niveau des consommations a été réduit de près de 50 % en 12 mois.

### **Fourniture d'entretien et petit équipement :**

Augmentation significative en raison de l'acquisition de matériels pour le service de collecte des emballages (rolls)

### **Location : + 17 K€**

Ce poste a évolué à la hausse, en raison du renouvellement de matériel roulant.

### **Entretien, réparation :**

L'analyse de ce poste a été effectuée précédemment.

### **Assurances :**

La hausse est liée à la prise en garantie de nouveaux bâtiments (OPA+Kissao)

### **Personnel intérimaire et gardiennage : - 25 K€**

Les efforts de rationalisation et d'organisation du personnel de la Somimar ont permis de réduire ces prestations externes

### **Honoraires :**

L'élaboration du plan a contribué, tout comme l'adaptation du site au passage de la L2, aux recours à des prestataires externes divers : architectes, avocats. La société EKOS a également réalisé une grande partie de sa mission puis l'a achevée sur l'exercice.

### **Publicité manifestations : + 45K€**

La nouvelle stratégie d'amélioration de la visibilité et de l'attractivité du MIN est à l'origine d'une augmentation de « l'investissement commercial » nécessaire pour y parvenir: Présence de la Somimar dans les divers salons professionnels ainsi qu'auprès des divers organismes professionnels, .....

### **Missions, réceptions :**

Même commentaire.

### **Nettoyage du M.I.N. : - 9K€**

Si la totalité du poste demeure stable on constate des disparités : Ainsi la prestation de nettoyage a augmenté en raison de la mise en œuvre d'une prestation spécifique aux entrepôts logistiques mais le nettoyage des bureaux a été réalisé en interne et non plus sous traité.

**Masse salariale : - 42K€**

Elle évolue à la baisse. Deux salariés ont fait l'objet d'une procédure de licenciement dans le courant de l'exercice et deux autres ont été recrutés à temps partiel.

**Autres charges : - 279 K€**

Il a paru nécessaire de constater l'irrecouvrabilité de certaines créances anciennes et notamment celles liées à la liquidation judiciaire de la société Soria. Ces charges trouvent cependant leur contrepartie en reprises de provision.

**Dotations aux provisions pour créances douteuses :**

Les risques les plus conséquents ont été provisionnés lors de l'exercice précédent et il ne s'agit que d'une mise à jour annuelle

**Dotations aux provisions pour grosses réparations : + 125 K€**

La dotation est conforme au plan quinquennal et elle évolue à la hausse pour prendre en compte les nécessaires adaptations au plan de développement.

**Dotations aux provisions pour autres risques et charges : + 142K€**

Il s'agit de la prise en compte de divers contentieux prud'homaux sur la base des réclamations sollicitées.

**Résultat d'exploitation**

Il est positif et s'élève à 51 520€ soit une progression de 100 K€

**Résultat financier : 14 532 €**

Le rendement des produits financiers actuellement très symbolique.

Les emprunts en cours ont été contractés à des taux très intéressants et ne produisent donc que très peu d'intérêts.

Le résultat est quasiment identique à l'exercice précédent.

**Résultat exceptionnel : - 23 407 €**

**Le résultat net de la SOMIMAR s'élève à 42 768 €.**

## 4-2 Engagement à incidences financières

### ! Tableau des crédits baux

LOCATION LONGUE DUREE	Redevances payées	dates	Numéro de compte	Nature de la location	montant de la Mensualité	valeur origine	valeur locative annuelle	ant. Au 31.12.16	Redevances HT payées au 31.12.17	Total	Loyer non déductibles	Etat de la location
LOCAM JALIS INTERNET		du 01.01.16 au 31.01.17	6132803	site	280,00 €			7 289,03 €	280,00 €	7 569,03 €		
BNP PARIBAS		du 12.10.2012 au 01.01.2010	61354011	Photocopieur canon	4311,9€ en 10.2012 puis 4797,9 par trimestre, puis 4791€ au 01.01.14, 5988€ au 01.01.15			87 311,82 €	25 463,93 €	112 775,75 €		
BARTHELEMY MANUTENTION		du 01.10.2012 au 01.10.17	61391001	Chariot Elevateur	329,85€ par mois puis 330,09€ à compter du 01/01/14, 420,35€ à compter du 01.10.17			19 036,99 €	4 232,79 €	23 269,78 €		
DIAC		du 04.07.2014 au 27.11.17	61351118	CLIO DH 407CY	336,94€ par mois			9 531,66 €	3 525,16 €	13 056,82 €		
LEASECOM		du 01.01.2017 au 01.10.19	61354006	MATERIEL INFORMATIQUE	4120€ par trimestre				16 480,00 €	16 480,00 €		
DIAC LOCATION		du 10.4.17 au 01.04.20	61351119	SCENIC EK 285 2V	686,99€ par trimestre				5 976,81 €	5 976,81 €		
CREDIPART		du 03.11.17 au 03.11.20		C3 PURE TECH ER- 386- VH	272,25€ par trimestre	21 100,00 €						
CREDIPART		du 03.11.17 au 03.11.20		C3 PURE TECH ER- 299- VH	294,75€ par trimestre	21 100,00 €						
GRENKE		du 25.10.16 au 25.10.19	61328007	Informatique	1814,97€ par trimestre			1 835,14 €	7 259,88 €	9 095,02 €		
LOCAM JALIS INTERNET		du 01.10.16 au 30.02.19	61328008	Serveur backup	95€ par mois			380,00 €	1 140,00 €	1 520,00 €		
CREDIT-BAIL												
LOCATION LONGUE DUREE	Comptes	Redevances restantes			à 1 an au plus		à plus de 5 ans			Total		
	61354006		Matériel informatique		16 480,00 €		16 480,00 €			32 960,00 €		
	61351119		SCENIC EK 285 2V		8 243,88 €		10 510,96 €			18 754,84 €		
	61351120		C3 PURE TECH ER- 386- VH		3 267,00 €					3 267,00 €		
	61351121		C3 PURE TECH ER- 299- VH		3 537,00 €					3 537,00 €		
	61354011		Photocopieur canon		23952 €		47904 €			71 856,00 €		

Pour 2017 le montant de cette redevance s'est élevé à 15 229 €.

#### Subvention

Au terme d'une délibération FAG 003-803/16/CM en date du 19 septembre 2016 la Métropole a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 88 500€ à la Somimar pour le financement d'une étude avec le cabinet EKOS pour la mise en service de la nouvelle déchèterie. Le versement du solde n'est intervenu qu'au 03/01/2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019

## 5 – Données prévisionnelles

Plusieurs évènements majeurs vont conditionner les résultats de la société pour l'exercice 2018.

Il s'agit d'une part de la mise en œuvre du Plan de Transformation du MIN à travers:

### La politique d'investissement:

- ① Reprise de 3 entrepôts existants (Bâtiment Soria, Perruzo, SCI Laura). Cette opération a été réalisée fin 2017.  
La suite des opérations est la suivante:
  - Déconstruction du bâtiment Soria de 375 m<sup>2</sup>
  - Construction d'un nouveau bâtiment de 1,000 m<sup>2</sup>
  - Aménagement de ces 3 entrepôts.
  - Au total, Somimar disposera d'une surface d'entrepôt de plus de 3,000 m<sup>2</sup>.
- ② Construction de 3 nouveaux entrepôts le long de la L2 pour une surface de près de 4,000 m<sup>2</sup> au total.  
Ces entrepôts seront dédiés aux GASC actuellement installés sur les bâtiments principaux du marché.  
La construction devrait démarrer le 3 ou 4<sup>ème</sup> trimestre de cet exercice pour s'achever fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019
- ② Démarrage de la couverture de l'allée centrale
- ③ Démarrage de la couverture de l'allée centrale
- ② Travaux d'aménagements des accès et des circulations dans le MIN.
- ④ Travaux d'aménagements des accès et des circulations dans le MIN.
- ④ Travaux d'aménagements des accès et des circulations dans le MIN.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Il n'est pas exclu que la société poursuive sa stratégie de reprise d'entrepôts existants.

En effet, Somimar souhaite pouvoir reprendre le bâtiment AZ afin de pouvoir réaliser sa politique d'élargissement de la gamme des produits du marché à l'activité Marée.

- ④
- ④

### La politique de diversification:

- ① Implantation d'une activité Produits Carnés (viande, volaille)  
Un opérateur important du secteur, largement implantée sur la ville de Marseille, est intéressé à développer une activité sur le MIN des Arnavaux.  
A ce titre, il souhaite s'implanter sur les 3 bâtiments repris par Somimar, en occupant dans un premier temps les entrepôts SCI Laura et Perruzo, et dans un deuxième temps le nouvel entrepôt SORIA construit après démolition de l'actuel.  
L'installation est prévue en septembre 2018.
- ② Implantation d'une activité BOF (Beurre, œufs, fromages)  
Le box 420 a été aménagé pour accueillir 39 modules de 10 m<sup>2</sup> comprenant chacune une banque vitrée et réfrigérée, ainsi qu'une chambre froide de 6 m<sup>3</sup>.  
Les opérateurs potentiels pourront bénéficier de un à plusieurs modules selon leurs besoins.  
Nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture en vue de constituer une structure de gestion commerciale pour répondre aux besoins d'opérateurs insuffisamment structurés pour être autonomes sur le site des Arnavaux.  
L'objectif consiste à optimiser ce box d'ici la fin d'année en cours.
- ③ Implantation d'une activité Marée  
Pour répondre à cet objectif, Somimar a engagé un processus visant à reprendre un entrepôt de 4,500 m<sup>2</sup> (dit Entrepôt AZ).  
Ce processus est particulièrement complexe dans la mesure où il fait intervenir deux structures : OSEO d'une part en tant que propriétaire du bâtiment, SCI LORE d'autre part en tant qu'exploitant.  
A ce jour, l'établissement d'un calendrier reste difficile à définir.

### Le transfert de la déchèterie

L'avenant n°8 à la Convention qui lie Somimar à la Métropole, prévoit dans son article 5 qui traite de la gestion de la déchèterie que : « Au cas où l'économie du contrat serait affectée, les parties conviendront des mesures afin de maintenir l'équilibre initial du contrat ».

L'analyse précise de l'activité de gestion de la déchèterie a démontré que Somimar devait absorber chaque année un surcoût important, les produits d'entrées ainsi que les produits annexes (cartons) n'étant pas suffisants pour couvrir les coûts que l'opérateur de la déchèterie met à la charge de Somimar.

Il a donc été décidé que la Métropole reprendrait à son compte la gestion de la déchèterie et indemniserait Somimar des surcoûts nets supportés pour les exercices 2016 et 2017.

Cette indemnisation concernera également la période en cours jusqu'à la date de transfert définitive.

Cette décision a fait l'objet d'une délibération en conseil de la Métropole en date du **xxx**.

Il reste désormais à AMP de définir la date effective de transfert.

A la lumière des éléments présentés, et face à l'incertitude attachée à différents événements ( remplissage du box 420, reprise du bâtiment AZ, installation d'une activité Marée, transfert de la déchèterie, il est particulièrement difficile de présenter après seulement 4 mois d'activité les comptes prévisionnels de l'exercice 2018 avec le degré de précision que nous souhaiterions y apporter.

A ce stade, nous pouvons nous appuyer sur les éléments prévisionnels du Business Plan tels qu'établis par le cabinet Ernst & Young sur la base d'hypothèses probables, susceptibles toutefois d'être modifiées dans les prochains mois.

	<b>2 018</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Production vendue de biens	0
Production vendue de services	4 512 122
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4 512 122</b>
Subventions d'exploitation	40 000
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	0
Autres produits	0
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>4 552 122</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
<b>Consommations de l'exercice</b>	<b>1 914 347</b>
Variation de stock	0
Autres charges et achats externes	1 914 347
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>51 223</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 032 126</b>
Salaires et traitements	
Charges sociales	
<b>Dotations aux amortissements et et provisions</b>	<b>330 000</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	330 000
Dépréciations sur actifs circulants	0
Dotations aux provisions	0
<b>Autres charges</b>	<b>45 121</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>4 372 817</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>179 305</b>
Produits financiers	0
Charges financières	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>179 305</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	0
Reprises sur dépréciations et prov. transferts de charges	0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	0
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciation	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 552 122</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 372 817</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>179 305</b>

*Compte de résultat issu du Business Plan « Plan de transformation » élaboré par Ernst & Young en date du 21 février 2018. Page 86.*

Dans le cadre de l'élaboration d'un Business Plan pluriannuel, les auditeurs ont coutume de ne pas intégrer les provisions ni les reprises associées, considérant que sur un cycle de plusieurs années, les charges et produits correspondants se neutralisent. De même, et par définition, les charges et produits exceptionnels ne sont pas retenus. Il reste donc une vision purement centrée sur l'exploitation et l'aptitude de l'entreprise à générer des résultats opérationnels.

## 6 – Qualités du service

Le MIN offre à ses concessionnaires une facilité d'accès, un ensemble immobilier entretenu et développé grâce aux investissements réalisés, une sécurité des transactions malgré un environnement peu favorable, des possibilités de stationnement, une offre variée grâce aux diverses catégories professionnelles présentes sur le M.I.N. : grossistes, producteurs, transitaires, transporteurs ...

### 6-1 Rapport avec les occupants

Outre les rapports quotidiens au contact des usagers du MIN, ces rapports sont régis selon le Règlement Intérieur du MIN par un Comité Technique Consultatif.

Le Règlement Intérieur du MIN a été approuvé par la Préfecture en date du 06 mars 2007.

Ce C.T.C. est composé de :  
3 représentants des administrations publiques  
4 producteurs  
10 opérateurs du marché  
5 autres usagers du marché.

Il est constitué pour débattre de toutes questions relatives au fonctionnement du marché.

Il se réunit au moins une fois par an. En 2017 il s'est tenu le 15 novembre :

Par ailleurs et conformément aux articles 31 et suivants du Règlement Intérieur du M.I.N., quatre Conseils de Discipline ont été organisés les 6 février, 23 juin, 14 septembre et 20 décembre et leurs comptes rendus adressés à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour détermination des sanctions.

### 6-2 Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Le marché de nettoyage et d'évacuation des déchets a enfin fait l'objet d'adaptations permanentes. Le marché est venu à expiration le 31/12/2017 et en cours d'exercice un appel a été lancé en vue de l'attribution à un opérateur pour 2018.

### 6-3 Suivi des contrats d'occupation

Le marché des Arnavaux est occupé principalement par les catégories professionnelles suivantes :

Situation au 31 décembre 2017. Le secteur « entrepôts » ne prend en compte que les surfaces effectivement occupées et non celles compensées par la DREAL.

Le détail est présenté en (annexe n° 2-7).

Secteur	Nombre d'occupants	Superficie louée
Bâtiments A et B	49	20 830
Bâtiment Administratif	10	309
Bureaux halle commune	6	324
Bâtiment Fleurs	7	1 157
Bars / restaurant	5	923
Entrepôts	24	76 915
Producteurs	215	5 805
<b>TOTAL</b>	<b>316</b>	<b>106 263</b>

## ANNEXES GENERALES

N° 1-1	LISTE DU PERSONNEL AU 31/12/2017
N° 1-2	TARIFS
N° 1-3	EVOLUTION DES REDEVANCES
N° 1-4	DETAILS DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS EN FIN DE PERIODE
N° 1-5	EVALUATION PATRIMONIALE
N° 1-6	COMPARATIF DES RECETTES
N° 1-7	COMPARATIF DE DONNÉES PREVISIONNELLES
N° 1-8	LISTING DES CONCESSIONNAIRES
N° 1-9	MOUVEMENTS INTERVENUS CHEZ LES CONCESSIONNAIRES
N° 2-0	DELAIS DE PAIEMENT
N° 2-1	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
N°2-2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom	Prénom	Emploi
ABDOU	Jeacq	Agent d'Exploitation Entretien
AHARONIAN	Noël	Responsable
BAZIZ	Abdelkamel	Responsable
BEKKA	Yacim	Surveillant
BELHOUT	Bernard	Surveillant
BEN HAMIDA	Cindy	Assist. Administratif pour l'Exploitation
BENAOUDA	Kada	Agent d'Exploitation Entretien
BENLABBAS	Hedi	Agent d'Exploitation Entretien
CREMONA	Pierre	Surveillant
DARDENNE	Jean-Pierre	Directeur d'Exploitation (départ le 26/07/2017)
DUFOUR	Marc	Directeur Général
GANDON	Jean-Claude	Responsable
GILETTA	Tommy	Assistant chargé de Gestion
GUESSELE	Pierre-Emmanuel	Agent d'Exploitation Caissier
GUISEPPI	Jean-Luc	Chargé de Gestion
HEDOUIN	Stéphane	Chargé de mission auprès du D.G.
HOARAU	Jean-de-Dieu	Agent d'Exploitation Entretien
KUFOS	Michel	Agent d'Exploitation Entretien (départ le 06/09/2017)
MAKBOULE-BARRIOL	Fatima	Directeur d'Exploitation
MARSOUBIAN	Sarkis	Agent d'Exploitation
MEKKI	Abdelkader	Surveillant
MONTI	Gérard	Caissier
MOUSSAOUI	Djelali	Surveillant
NAGABBO	Jérôme	Agent d'Exploitation
POLLON	Jérémy	Agent d'Exploitation Entretien -
RAYNAL	Bernard	Responsable
ROUARD	Alain	D.A.F.
TORRES	Antoine	Responsable
VIGNES	Jean-Marie	Chargé de mission auprès du D.G.
XIBERRAS	Jean-Claude	Surveillant

**ANNEXE N° 1-2**

A ce jour, et malgré les nombreuses relances de la SOMIMAR, la Préfecture n'a toujours retourné l'arrêté approuvant les tarifs de redevances et de droits du M.I.N.



Les Arnaux

## TARIFS AU 01 JANVIER 2017 (Hors charges) (Taux de T.V.A. 20,00 %)

	<u>H.T.</u>	<u>T.T.C.</u>
<b>ENTREPÔTS et LOGISTICIENS (tarif annuel au m<sup>2</sup>, hors charges)</b>	72,12 €	86,55 €
<b>GROSSISTES F. &amp; L. et FLEURS (tarif annuel au m<sup>2</sup>)</b>		
Magasins	91,83 €	110,20 €
Bureaux		
Tarif "A"	72,90 €	87,48 €
Tarif "B"	117,50 €	140,99 €
Cautionnement	1 semestre de redevance (magasin + bureau)	
Droit de Première Accession	536,79 €	644,14 €
Droit de Première Accession (Concess. MIN)	357,51 €	429,02 €
<b>PRODUCTEURS F. &amp; L.</b>		
Tarif trimestriel par emplacement	324,49 €	389,39 €
Cautionnement	1 trimestre de redevance	
<p>La SOMIMAR a procédé à une refonte de l'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement sur le carreau des producteurs. En effet, il existe trois types de contrats distincts qu'il fallait harmoniser en adéquation le décret d'Etat de création des Marchés d'Intérêt National et le Règlement Intérieur du M.I.N de Marseille approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2007. Pour tenter de mettre un terme à cette situation, et avec le concours de l'ASSOCA, du SAPUMM, des services de la Préfecture et du service juridique de la CUMPM, un nouveau contrat d'occupation a été élaboré et une nouvelle tarification unique émanant de la seule SOMIMAR est mise en œuvre. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2015.</p>		
<b>BUREAUX HALLE COMMUNE</b>		
Tarif "A"	92,00 €	110,39 €
Tarif "B"	150,18 €	180,21 €
<b>TERRAINS</b>	11,08 €	13,29 €
<b>TICKETS ENTREES</b>		
Type 1    Jusqu'à 3m3	5,22 €	6,26 €
Type 2    De 4 à 12m3	5,72 €	6,87 €
Type 3    De 13 à 20m3	6,31 €	7,58 €
Type 4    Au-delà de 20m3	9,93 €	11,91 €
<b>PASSAGE SANS BADGE</b>		
Surcout	8,08 €	9,70 €
Caution badge de prêt	20,20 €	24,24 €



## TARIFS DIVERS AU 1er JANVIER 2017 (Hors charges) (Taux de T.V.A. 20,00 %)

		<u>H.T.</u>	<u>T.T.C.</u>
<b>Droit de transit</b>	Le kg	0,15 €	0,19 €
<b>Redevances diverses carreau producteurs</b>			
	P.V.J. journalier	39,96 €	47,95 €
	P.V.J. mensuel (année)	103,71 €	124,46 €
	P.V.J. mensuel	136,01 €	163,21 €
<b>Tarification équipements magasins</b>			
	Chambre froide (le m3 / mois)	2,06 €	2,47 €
	Bascule (mois)	30,91 €	37,09 €
<b>Intervention nettoyage et enlèvement pour jet sauvage de déchets</b>			
		303,00 €	360,00 €
<b>Tarif entrée déchetterie</b>			
	Véhicule Type 1	6,00 €	7,20 €
	Véhicule Type 2	8,00 €	9,60 €
	Véhicule Type 3	12,00 €	14,40 €

### Prestations complémentaires déchets

Dysfonctionnement	Prestations de compensation	Unité	Coût unitaire HT
Jet de palette sur le marché	Enlèvement et tri complémentaire	Forfait	360,00 €
Jet de pallox sur le marché	Enlèvement et tri complémentaire	Forfait	220,00 €
Déballage sauvage sur le marché	Enlèvement et élimination en DND	Forfait	360,00 €
Zone de déchets secs souillées	Tri complémentaire réalisé par la SOMIMAR	Forfait	120,00 €
Bac roulant non trié	Enlèvement et élimination en DND	Bac	80,00 €
Bac roulant non rangé après 10h	Transport et mise en stockage	Bac	35,00 €

Services déchets	Détail de la prestation	Unité	Coût unitaire HT
Collecte supplémentaire sur demande du grossiste	Mobilisation d'un engin et d'un chauffeur pour collecte	Bac/Zone	60,00 €
Prestation de nettoyage des bacs	Transport du bac, nettoyage haute pression, restituit° du bac dans la journée	Bac	18,00 €
Opération de maintenance des bacs	Transport du bac, diagnostique, devis de réparat°	Bac	8,00 €
	Fourniture d'un bouchon de bac	Bouchon	13,00 €
	Fourniture roulettes bacs	Roulette	67,00 €

Service nettoyage	Détail de la prestation	Unité	Coût unitaire HT
Nettoyage de la zone grossiste	Opération de balayage et de lavage d'une zone de 6mx2m	Zone	45,00 €



## Les Arnavaux

### \* TARIFS H.T. 2017 - BADGES ABONNES \* (CREATION)

Entrées Nbre unité	TYPE I ( $\leq 3 \text{ m}^3$ )	TYPE II (4 à $12 \text{ m}^3$ )	TYPE III (13 à $20 \text{ m}^3$ )	TYPE IV ( $> 20 \text{ m}^3$ )	Prest. Service	Prod. Livreur
16	50,03 €	59,12 €	70,23 €	101,54 €	47,00 €	50,72 €
41	97,50 €	116,09 €	138,41 €	175,27 €	74,58 €	84,65 €
73	163,15 €	194,87 €	232,92 €	283,34 €	108,51 €	128,66 €

Dont coût d'une création de TAG 4,58€

### (RECHARGE)

Entrées Nbre unité	TYPE I ( $\leq 3 \text{ m}^3$ )	TYPE II (4 à $12 \text{ m}^3$ )	TYPE III (13 à $20 \text{ m}^3$ )	TYPE IV ( $> 20 \text{ m}^3$ )	Prest. Service	Prod. Livreur
16	45,45 €	54,54 €	65,65 €	96,96 €	42,42 €	46,13 €
41	92,92 €	111,50 €	133,83 €	170,69 €	69,99 €	80,07 €
73	158,57 €	190,28 €	228,34 €	278,76 €	103,93 €	124,08 €
<b>Soit l'unité pour 73 entrées</b>	<b>2,17 €</b>	<b>2,61 €</b>	<b>3,13 €</b>	<b>3,82 €</b>	<b>1,42 €</b>	<b>1,70 €</b>

ABONNEMENT PARKING
70,83 par mois



## Les Arnavaux

### \* TARIFS T.T.C. 2017 - BADGES ABONNES \* (CREATION)

Entrées Nbre unité	TYPE I ( $\leq 3 \text{ m}^3$ )	TYPE II (4 à 12 $\text{m}^3$ )	TYPE III (13 à 20 $\text{m}^3$ )	TYPE IV ( $> 20 \text{ m}^3$ )	Prest. Service	Prod. Livreur
16	60,04 €	70,95 €	84,28 €	121,85 €	56,40 €	60,86 €
41	117,00 €	139,30 €	166,09 €	210,33 €	89,49 €	101,58 €
73	195,78 €	233,84 €	279,51 €	340,01 €	130,21 €	154,39 €

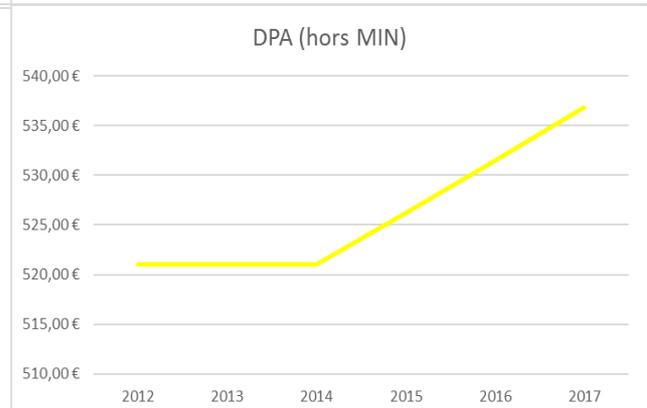
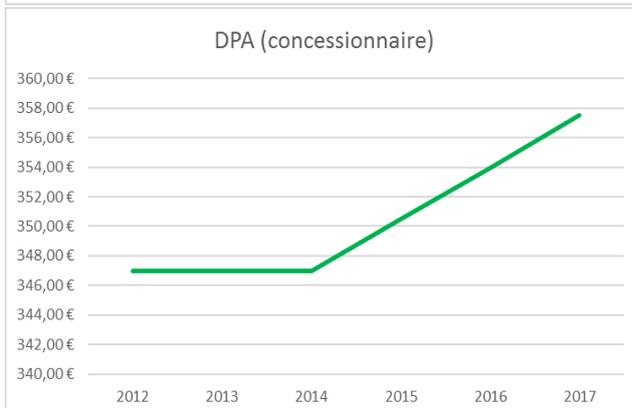
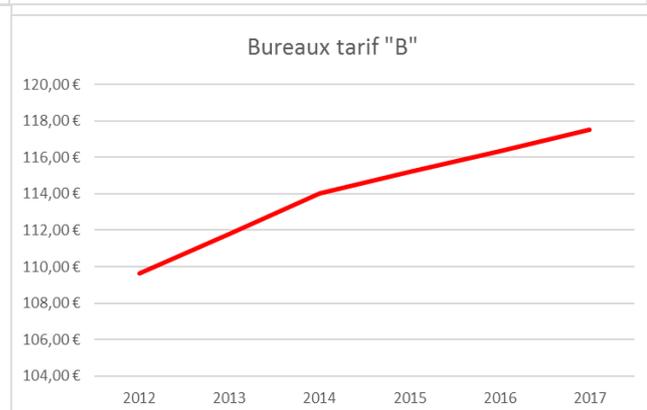
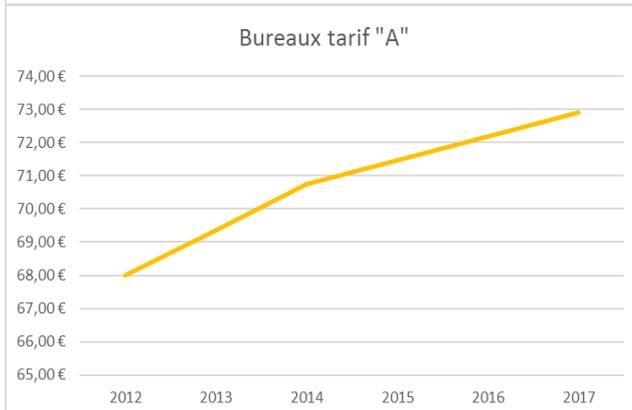
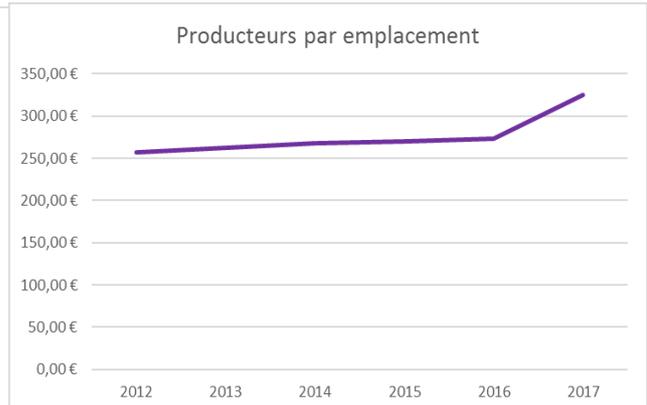
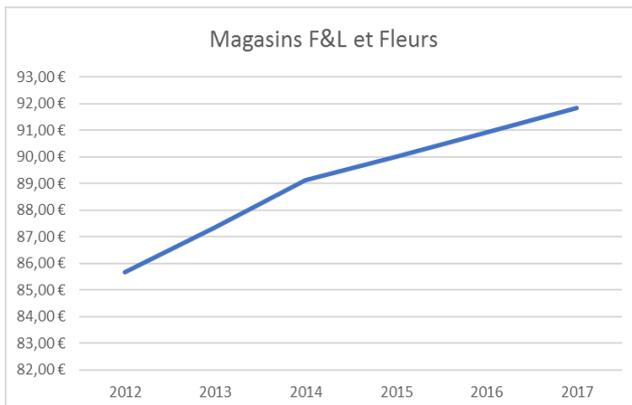
Dont coût d'une création de TAG 5,50 €

### (RECHARGE)

Entrées Nbre unité	TYPE I ( $\leq 3 \text{ m}^3$ )	TYPE II (4 à 12 $\text{m}^3$ )	TYPE III (13 à 20 $\text{m}^3$ )	TYPE IV ( $> 20 \text{ m}^3$ )	Prest. Service	Prod. Livreur
16	54,54 €	65,45 €	78,78 €	116,35 €	50,90 €	55,36 €
41	111,50 €	133,80 €	160,59 €	204,83 €	83,99 €	96,08 €
73	190,28 €	228,34 €	274,01 €	334,51 €	124,71 €	148,89 €
<b>Soit l'unité pour 73 entrées</b>	<b>2,61 €</b>	<b>3,13 €</b>	<b>3,75 €</b>	<b>4,58 €</b>	<b>1,71 €</b>	<b>2,04 €</b>

ABONNEMENT PARKING
85 € par mois

Redevance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Magasins F&L et Fleurs	85,67 €	87,38 €	89,13 €	90,02 €	90,92 €	91,83 €
Bureaux tarif "A"	68,01 €	69,37 €	70,76 €	71,47 €	72,18 €	72,91 €
Bureaux tarif "B"	109,61 €	111,80 €	114,04 €	115,18 €	116,33 €	117,50 €
DPA (hors MIN)	521,00 €	521,00 €	521,00 €	526,21 €	531,47 €	536,79 €
DPA (concessionnaire)	347,00 €	347,00 €	347,00 €	350,47 €	353,97 €	357,51 €
Producteurs par emplacement	257,36 €	262,51 €	267,76 €	270,44 €	273,14 €	283,61 €



Nature des biens immobilisés	Valeur acquisition	Amortissement Eco. au 31/12/17	Valeur comptable nette
Logiciels	21 692	18 700	2 992
Agencements installations Bât. A	1 102 119	730 702	371 417
Agencements non renouvelables Bât. A	225 257	-	225 257
Agencements installations Bât. B	1 190 220	985 977	204 243
Agencements non renouvelables Bât. B	148 646		148 646
Agencements bât. Administratif	407 688	282 962	124 726
Agencements non renouvelables Bât. Administratif	3 741 537		3 741 537
Agencements bât. Exploitation	222 987	190 813	32 174
Agencements non renouvelables Bât. Exploitation	23 160		23 160
Agencements installations Bât. Fleurs	132 841	51 098	81 743
Agencements non renouvelables Bât. Fleurs	26 207		26 207
Agencements install Bât. Carreau	79 633	45 240	34 393
Agencements non renouvelables Bât. Carreau	2 110		2 110
Agencements installations bt E	211 068	193 065	18 003
Agencements non renouvelables Bt E	36 843		36 843
Agencements installations Bât. PC	931 903	623 027	308 876
Agencements non renouvelables Bât. PC	33 366		33 366
Agencements déchetterie	4 551	737	3 814
Agencements non renouvelables Déchetterie			0
Agencements Nouvelle Déchetterie	17 842	8 091	9 751
Agencements non renouvelables Nouvelle Déchetterie			0
Agencements installations bar	45 375	43 834	1 541
Agencements non renouvelables Bar	8 320		8 320
Outillage	67 290	60 961	6 329
Installation générale / Agencements aménagement divers	55 319	26 508	28 811
Matériel de transport	47 601	29 479	18 122
Mobilier-mater.de bureau & informat.	281 187	221 857	59 330
<b>TOTAL</b>	<b>11 080 236</b>	<b>2 986 904</b>	<b>8 093 332 €</b>

En 2017 une actualisation a été opérée pour prendre en compte l'intégration des nouveaux bâtiments.

### 3.3 Récapitulatifs des valeurs "Bâtiments"

Établissement : 1/1

SOMIMAR  
MIN des Arnavaux  
Chemin du Marché

13014 MARSEILLE

BATIMENTS					
Désignation	Statut*	Surface hors œuvre au sol	Surface développée hors œuvre	Valeur à neuf (HT)	Valeur vétusté déduite (HT)
Bâtiment n° 1 BATIMENT GROSSISTE A	en propriété	10 256 m <sup>2</sup>	12 076 m <sup>2</sup>	8 000 000 €	6 560 000 €
Bâtiment n° 2 BATIMENT GROSSISTE B	en propriété	10 490 m <sup>2</sup>	12 640 m <sup>2</sup>	8 400 000 €	6 888 000 €
Bâtiment n° 3 CARREAUX DES PRODUCTEURS (SUD)	en propriété	1 460 m <sup>2</sup>	3 217 m <sup>2</sup>	1 100 000 €	880 000 €
Bâtiment n° 4 CARREAUX DES PRODUCTEURS (CENTRAL)	en propriété	1 480 m <sup>2</sup>	3 237 m <sup>2</sup>	1 150 000 €	920 000 €
Bâtiment n° 5 CARREAUX DES PRODUCTEURS (SUD)	en propriété	1 460 m <sup>2</sup>	3 217 m <sup>2</sup>	1 100 000 €	880 000 €
Bâtiment n° 6 BATIMENT D'EXPLOITATION	en propriété	450 m <sup>2</sup>	450 m <sup>2</sup>	380 000 €	311 600 €
Bâtiment n° 7 RESTAURANT	en propriété	280 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>	380 000 €	319 200 €

BATIMENTS					
<b>Bâtiment n° 8 ANNEXES DU RESTAURANT - CHAUFFERIE</b>	en propriété	375 m <sup>2</sup>	375 m <sup>2</sup>	490 000 €	416 500 €
<b>Bâtiment n° 9 RESERVES DU RESTAURANT</b>	en propriété	40 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	40 000 €	29 200 €
<b>Bâtiment n° 10 BATIMENT ADMINISTRATIF</b>	en propriété	460 m <sup>2</sup>	920 m <sup>2</sup>	1 350 000 €	1 188 000 €
<b>Bâtiment n° 11 LE CHALET - ABRI VOITURES</b>	en propriété	416 m <sup>2</sup>	416 m <sup>2</sup>	140 000 €	119 000 €
<b>Bâtiment n° 12 MARCHE AUX FLEURS</b>	en propriété	1 240 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	1 100 000 €	924 000 €
<b>Bâtiment n° 13 TOILETTES</b>	en propriété	24 m <sup>2</sup>	24 m <sup>2</sup>	50 000 €	45 000 €
<b>Bâtiment n° 14 TOILETTES</b>	en propriété	19 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	40 000 €	36 000 €
<b>Bâtiment n° 15 ENTREPOT SORIA</b>	en propriété	407 m <sup>2</sup>	407 m <sup>2</sup>	200 000 €	168 000 €
<b>Bâtiment n° 16 AUVENT PORTE SUD</b>	en propriété	90 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	30 000 €	21 000 €
<b>Bâtiment n° 17 ABRI DECHETTERIE - SANITAIRE</b>	en propriété	1 600 m <sup>2</sup>	1 600 m <sup>2</sup>	500 000 €	425 000 €

BATIMENTS					
Bâtiment n° 18 ANCIEN BATIMENT FLEURS	en propriété	1 056 m <sup>2</sup>	1 056 m <sup>2</sup>	600 000 €	510 000 €
TOTAUX		31 603 m <sup>2</sup>	42 134 m <sup>2</sup>	25 050 000 €	20 640 500 €

Valeur à Neuf "Bâtiments" :

25 050 000 € HT

Valeur Vétusté Déduite "Bâtiments" :

20 640 500 € HT

\* Rappel :

De convention expresse, la situation des biens telle qu'elle apparaît dans le présent document reflète exactement la situation juridique (propriété, crédit-bail...) qui nous a été communiquée par nos interlocuteurs désignés et les documents remis par ces mêmes personnes.

En raison de la création des nouvelles catégories l'examen entre ces deux exercices ne sera pas présenté mensuellement cette année car il y a lieu de comparer ce qui est comparable seulement.

		2016	2017			2016	2017
<b>RECETTES ABONNEMENT ENTREE T1</b>	JANVIER	5 307,00	2 739,12	<b>RECETTES ENTREE T1</b>	JANVIER	3 564,98	3 448,22
	FÉVRIER	4 383,00	3 496,62		FÉVRIER	2 929,51	3 677,74
	MARS	5 380,00	3 399,66		MARS	3 513,34	4 079,44
	AVRIL	3 604,00	2 875,47		AVRIL	3 880,17	4 032,48
	MAI	4 911,00	3 237,05		MAI	3 947,35	4 955,85
	JUIN	4 775,60	2 787,00		JUIN	4 236,68	5 285,28
	JUILLET	3 552,00	3 945,50		JUILLET	3 337,65	4 076,76
	AOÛT	3 229,00	1 574,00		AOÛT	2 867,49	3 562,97
	SEPTEMBRE	3 292,00	3 300,50		SEPTEMBRE	3 528,81	4 001,00
	OCTOBRE	3 172,00	3 092,00		OCTOBRE	3 461,66	4 199,40
	NOVEMBRE	2 309,00	2 751,24		NOVEMBRE	3 255,02	4 329,84
	DÉCEMBRE	2 761,00	2 057,37		DÉCEMBRE	3 451,34	4 374,12
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>46 675,60</b>	<b>35 255,53</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>41 974,00</b>	<b>50 023,10</b>
<b>RECETTES ABONNEMENT ENTREE T2</b>	JANVIER	7 640,40	11 345,28	<b>RECETTES ENTREE T2</b>	JANVIER	1 615,01	3 675,08
	FÉVRIER	8 780,40	11 110,14		FÉVRIER	1 172,99	3 147,61
	MARS	13 671,60	14 603,06		MARS	1 615,00	3 061,61
	AVRIL	12 302,40	6 856,02		AVRIL	2 425,34	3 107,45
	MAI	12 841,20	12 090,64		MAI	2 314,34	4 105,06
	JUIN	15 044,58	11 957,00		JUIN	2 407,32	3 912,00
	JUILLET	12 778,80	9 598,82		JUILLET	2 187,35	4 013,34
	AOÛT	10 066,80	8 875,00		AOÛT	3 326,00	3 376,94
	SEPTEMBRE	9 319,12	10 225,40		SEPTEMBRE	2 884,33	3 543,20
	OCTOBRE	10 784,40	10 275,10		OCTOBRE	2 527,34	3 514,53
	NOVEMBRE	9 445,20	10 306,60		NOVEMBRE	3 122,32	3 359,73
	DÉCEMBRE	8 440,80	9 641,24		DÉCEMBRE	3 201,65	3 612,00
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>131 115,70</b>	<b>126 884,30</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>28 798,99</b>	<b>42 428,55</b>
<b>RECETTES ABONNEMENT ENTREE T3</b>	JANVIER	16 821,12	8 519,62	<b>RECETTES ENTREE T3</b>	JANVIER	3 225,00	2 615,08
	FÉVRIER	8 950,18	9 107,25		FÉVRIER	3 012,50	2 160,29
	MARS	7 182,68	8 285,00		MARS	3 762,50	3 278,36
	AVRIL	10 124,56	4 138,97		AVRIL	4 414,25	3 107,79
	MAI	12 138,48	9 779,27		MAI	5 206,25	3 537,33
	JUIN	11 493,88	9 556		JUIN	5 216,00	3 736,66
	JUILLET	11 309,22	7 572,00		JUILLET	4 862,50	3 442,50
	AOÛT	9 215,00	6 923,77		AOÛT	4 475,00	4 169,01
	SEPTEMBRE	8 665,06	8 183,43		SEPTEMBRE	4 687,50	3 223,27
	OCTOBRE	9 069,22	9 076,21		OCTOBRE	3 937,50	3 985,81
	NOVEMBRE	8 445,58	9 619,47		NOVEMBRE	3 487,50	3 480,47
	DÉCEMBRE	4 230,46	6 432,83		DÉCEMBRE	3 256,25	3 166,40
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>117 645,44</b>	<b>97 193,82</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>49 542,75</b>	<b>39 902,97</b>
<b>RECETTES ABONNEMENT ENTREE T4</b>	JANVIER	4 326,00	6 764,98	<b>RECETTES ENTREE T4</b>	JANVIER	4 208,64	3 238,27
	FÉVRIER	10 201,00	12 857,30		FÉVRIER	3 943,18	2 910,47
	MARS	7 531,00	3 954,15		MARS	4 867,49	3 635,69
	AVRIL	6 434,00	2 549,28		AVRIL	5 418,15	3 357,48
	MAI	9 328,00	13 386,54		MAI	4 965,83	3 963,37
	JUIN	6 867,00	6 218,57		JUIN	5 142,85	4 032,93
	JUILLET	4 923,00	4 790,43		JUILLET	4 326,66	4 042,88
	AOÛT	8 010,00	4 682,35		AOÛT	4 346,00	4 410,39
	SEPTEMBRE	4 360,00	14 376,34		SEPTEMBRE	4 661,01	3 953,47
	OCTOBRE	4 418,33	4 244,00		OCTOBRE	4 493,81	4 370,68
	NOVEMBRE	8 573,00	8 090,10		NOVEMBRE	4 051,33	3 605,80
	DÉCEMBRE	5 475,00	6 326,24		DÉCEMBRE	3 264,67	2 930,32
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>80 446,33</b>	<b>88 240,28</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>53 689,62</b>	<b>44 451,75</b>
<b>RECETTES ABONNEMENTS PREST.SERV</b>	JANVIER	205,80	146,35				
	FÉVRIER	686,70	207,86				
	MARS	420,00	292,70				
	AVRIL	728,70					
	MAI	144,90	873,86				
	JUIN		831,44				
	JUILLET	659,40	146,35				
	AOÛT	317,10	207,86				
	SEPTEMBRE	42,00					
	OCTOBRE		415,72				
	NOVEMBRE	762,30	727,51				
	DÉCEMBRE	317,10	485,71				
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>4 284,00</b>	<b>4 335,36</b>				
<b>RECETTES ABON.PROD.LIVREUR -3T5</b>	JANVIER	572,79	994,76				
	FÉVRIER	753,40	216,34				
	MARS	832,68	763,30				
	AVRIL	541,30	204,15				
	MAI	1 066,87	658,58				
	JUIN	1 099,90	660,70				
	JUILLET	462,02	454,43				
	AOÛT	899,98	410,42				
	SEPTEMBRE	940,15	1 066,88				
	OCTOBRE	760,15	860,61				
	NOVEMBRE	707,64	204,15				
	DÉCEMBRE	382,74	240,21				
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>9 019,62</b>	<b>6 734,53</b>				

**VENTE TICKET ENTREE + ABONNEMENT  
2016 / 2017**

		TARIF 2016	VENTE 2016 (Qt)	Base 2016 (€)	TARIF 2017	VENTE 2017 (Qt)	Base 2017 (€)	Var. 2017/2016
<b>VENTE TICKET ENTREE</b>								
7061• T1			8	41	5,22 €	9	49	18,07%
6100		5,17 €	124,00	974,00 €		500,00	558,33 €	
7061• T1+					13,30 €			3435,4%
6101		13,17 €	1,00	13,17 €		35,00	465,50 €	4%
7061• T2			5	28	5,73 €	7	42	47,39%
6200		5,67 €	075,00	758,33 €		393,00	386,53 €	
7061• T2+					13,81 €			
6201		13,67 €	4,00	54,67 €		3,00	41,43 €	24,22%
7061• T3			7	49	6,32 €	6	39	
6300		6,25 €	920,00	500,00 €		308,00	845,53 €	19,50%
7061• T3+					14,40 €			34,74%
6301		14,25 €	3,00	42,75 €		4,00	57,60 €	
7061• T4			5	54	9,93 €	4	44	
6400		9,83 €	492,00	004,67 €		475,00	451,67 €	17,69%
7061• T4+					18,02 €			
6401		17,83 €	2,00	35,67 €				100,00%
<b>TOTAL TICK ENTREE</b>			<b>26</b>	<b>174</b>		<b>27</b>	<b>176</b>	<b>1,39%</b>
			<b>621,00</b>	<b>383,25 €</b>		<b>718,00</b>	<b>806,59 €</b>	
<b>RECHARGE ABONNEMENT</b>								
7061• T1				14			10	
1100		16,00	45,00	330,00	45,45	239,00	862,55 €	26,85%
		41,00	92,00	153,00	92,92	126,00	707,92 €	16,82%
		73,00	157,00	109,00	158,57	80,00	685,60 €	25,87%
<b>S/ TOTAL RECHARGE T1</b>				<b>46</b>			<b>35</b>	
				<b>592,00</b>		<b>445,00</b>	<b>256,07 €</b>	<b>23,42%</b>
7061• T2				18			15	
2100		16,00	54,00	335,00	54,54	283,00	434,82 €	14,68%
								2,22%
		41,00	110,40	330,00	111,50	334,00	241,00 €	
								-3,46%
		73,00	188,40	408,00	190,28	390,00	209,20 €	
<b>S/ TOTAL RECHARGE T2</b>				<b>1</b>		<b>1</b>	<b>126</b>	<b>-3,43%</b>
				<b>073,00</b>		<b>007,00</b>	<b>885,02 €</b>	
7061• T3				13			8	
3100		16,00	65,00	213,00	65,65	132,00	665,80 €	37,41%
		41,00	132,50	197,00	133,83	165,00	081,95 €	15,40%
		73,00	226,08	345,00	228,34	291,00	446,94 €	14,81%
<b>S/ TOTAL RECHARGE T3</b>				<b>117</b>		<b>97</b>	<b>97</b>	<b>17,59%</b>
				<b>755,00</b>		<b>588,00</b>	<b>194,69 €</b>	
7061• T4				1			1	
4100		16,00	96,00	14,00	96,96	15,00	454,40 €	8,21%
		41,00	169,00	46,00	774,00 €	43,00	339,67 €	-5,59%
		73,00	276,00	258,00	170,69	285,00	446,60 €	11,57%
<b>S/ TOTAL T4</b>				<b>80</b>	<b>278,76</b>	<b>285,00</b>	<b>446,60 €</b>	<b>9,85%</b>
				<b>318,00</b>		<b>343,00</b>	<b>240,67 €</b>	
7061• PREST. SERVICE								
3000		16,00	42,00	8,00	42,42	5,00	212,10 €	36,88%
		41,00	69,30	5,00	346,50 €	1,00	69,99 €	79,80%
								9,42%
		73,00	102,90	36,00	704,40 €	39,00	053,27 €	
<b>S/ TOTAL PREST. SERVICE</b>				<b>4</b>	<b>103,93</b>	<b>39,00</b>	<b>053,27 €</b>	<b>-1,17%</b>
				<b>49,00</b>		<b>45,00</b>	<b>335,36 €</b>	
7061• PROD. LIVREUR				1				
4000		16,00	45,68	39,00	46,13	14,00	645,82 €	63,75%
								4,74%
		41,00	79,28	27,00	140,56 €	28,00	241,96 €	
		73,00	122,85	38,00	944,30 €	30,00	722,40 €	24,71%
<b>S/ TOTAL PROD. LIVREUR</b>				<b>8</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	
				<b>104,00</b>		<b>72,00</b>	<b>610,18 €</b>	<b>25,45%</b>
<b>TOTAL RECHARGE ABONNEMENT</b>			<b>2</b>	<b>388</b>		<b>2</b>	<b>358</b>	<b>-7,82%</b>
			<b>891,00</b>	<b>952,58 €</b>		<b>500,00</b>	<b>521,99 €</b>	
<b>TOTAL ABO + TICK</b>				<b>563</b>			<b>535</b>	<b>-4,97%</b>
				<b>335,83 €</b>			<b>328,58 €</b>	

	Budget 2017	Réalisé 2017		Budget 2017	Réalisé 2017
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>Produits financiers</b>		
Prestations	4 411 047	4 442 611	Sous total	20000	18 877
Gardiennage supplémentaire	46 760	58 952			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 457 807</b>	<b>4 501 563</b>	<b>Charges financières</b>		
<b>Reprise s/Amor.&amp; Prov.</b>	<b>163 216</b>	<b>294 837</b>	Intérêt sur prêt	3445	4 346
<b>Transfert de charges</b>	<b>63 700</b>	<b>47 825</b>			
<b>Sous total</b>	<b>226 916</b>	<b>342 663</b>	<b>Resultat Financier</b>	<b>16 555</b>	<b>14 531</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>4 684 723</b>	<b>4 844 226</b>			
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Resultat courant avant impots</b>	<b>69 194</b>	<b>66 175</b>
<b>Variation de stock</b>					
Variation stock cartes d'entrées	2 600	2 244			
<b>Sous total</b>	<b>2 600</b>	<b>2 244</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>22 684</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>					
Electricité - Gaz - Eau	169 000	107 913	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>30000</b>	<b>46 091</b>
Carburant	11 464	14 758			
Fournitures d'entretien & petit équipt.	16 456	44 509	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-30 000</b>	<b>-23 407</b>
Fournitures administratives & imprimés	9 508	9 006			
Vêtements de travail	5 400	1 003	<b>Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Location	69 242	75 000	resultat avant IS		
Entretien - Réparation & Maintenance	474 647	178 444	<b>IS</b>		
Assurance	147 942	160 096			
Documentation & Etude et recherche	3 000	6 178	<b>RESULTAT NET</b>	<b>39 194</b>	<b>42 768</b>
Personnel intérimaire & gardiennage	103 680	89 036			
Honoraire+ Frais d'acte	244 500	301 308			
Publicité	0	20 040			
Dons et libéralités-Sponsor-Manifestations	6 000	33 400			
Services bancaires	5 400	5 900			
Voyage et déplacement	19 282	23 974			
Mission et réception	30 000	45 714			
Affranchissement & téléphone	28 000	23 054			
Cotisations professionnelles	13 600	14 953			
Nettoyage marché & bt. administratif	709 772	754 985			
Formation		0			
<b>Sous total</b>	<b>2 066 893</b>	<b>1 909 271</b>			
Impôts & Taxes	56 990	61 948			
Salaires	1 210 407	1 287 438			
Charges sociales	657 671	593 448			
Redevance	15 200	15 229			
Autres charges		36 412			
Dotations aux amort.des immo	265 544	270 349			
Dotations aux prov créances douteuses	34 000	22 674			
Dotations aux prov risques	170 979	174 265			
Dotations PGR	151 800	276 804			
Dotations aux prov pour autres risques		142 500			
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>4 632 084</b>	<b>4 792 582</b>			
<b>Resultat d'exploitation</b>	<b>52 639</b>	<b>51 644</b>			

## Grossistes

BOX	RAISON SOCIALE	M² MAG	M² BUR	REDEVANCE
219	AFRIC PRIMEURS	256	42	2 214,23 € 63,17 € 5,46 €
501	ANDES	384	64	3 327,41 € 8,21 €
433	ANS DISTRIBUTION	216	32	1 847,37 € 52,71 € 4,55 €
421	ANS DISTRIBUTION	104	42	1 051,05 € 29,99 € 2,68 €
221	BANAPRIM	256	42	2 214,23 € 63,17 € 5,46 €
605	L.BERNARD & Fils + 604/606	770	116	6 597,23 € 188,23 € 16,25 €
510	SAS BLAMPIN + 32 m² au 1/7/99	688	128	6 042,63 € 172,40 € 14,96 €
507	SAS BLAMPIN	336	42	2 826,43 € 80,64 € 6,93 €
505	SAS BLAMPIN	256	42	2 214,23 € 63,17 € 5,46 €
603	CANAVESE MARSEILLE	969	216	8 727,65 € 21,73 €
436	DECA	567		4 338,97 € 123,80 € 10,40 €
214	DISTRIB'ELLA	216	42	1 908,13 € 54,44 € 4,73 €
516	DORINA-SUD	1024	168	8 856,90 € 252,69 € 21,85 €
520/526	Sté Nlle DURANCE VERGERS + box 528 au 01/12/03	483	84	4 206,53 € 120,02 € 10,40 €
208	EJS PRIMEURS (ex.Primeurs du sud)	256	84	2 469,41 € 70,45 € 6,23 €
220	EURO EMBAL	272	42	2 336,67 € 66,67 € 5,76 €
610	SAS EUROLACT (exo 250€ s/mag)	256		1 709,04 € 63,17 € 5,46 €
608	EUROPRIMEURS	144	32	1 296,39 € 36,99 € 3,23 €
414	FAURE VOLAILLES	52		397,93 € 11,35 € 0,95 €
215	sarl GABY PRIM'DISTRIB	88	21	801,01 € 22,85 € 2,00 €
212	GAMALLO PRIMEURS SARL	256		1 959,04 € 55,89 € 4,69 €
430	GUSTO MARKET	256	42	2 214,23 € 63,17 €

211	HEFRUITS - ESSADI	160		1 224,40 € 34,93 € 2,93 €
611	HALLS SERVICES	798	126	6 872,26 € 196,07 € 16,94 €
431	ISOPRIM (+ 432)	384	64	3 327,41 € 94,93 € 8,21 €
613	ISOPRIM	235		1 798,34 € 51,31 € 4,31 €
426	JANIPRIM (+ 427)	384	64	3 327,41 € 94,93 € 8,21 €
513/514	JEANNINGROS SARL	780	166	6 977,54 € 199,07 € 17,34 €
429	JOLLY LAGRANGE DE MARC	256	42	2 214,23 € 63,17 € 5,46 €
609	JOLLY LAGRANGE DE MARC	192	32	1 663,71 € 47,47 € 4,11 €
607	KAWTHER (ex. DG)	216	32	1 847,37 € 52,71 € 4,55 €
420	VIDE			
415	LAURENS	104		795,86 € 22,71 € 1,91 €
422	L'ŒUF DE PIC	168	42	1 540,81 € 43,96 € 3,85 €
416	VIDE			
204	B. MANOUELIDES & Fils + 205/303/304	448	168	4 449,06 € 126,93 € 11,29 €
503/504	Les Fils de S. MARTY	336	64	2 960,09 € 84,45 € 7,33 €
612	NAT TRANS (ex.Chakri/Echalie)	256	42	2 214,23 € 63,17 € 5,46 €
424B	SAVEURS DE PROVENCE	208		1 591,72 € 45,41 € 3,81 €
602	PRIMEURS MARSEILLAIS	388	84	3 479,54 € 99,27 € 8,65 €
511	RANERI SA	224	42	1 969,35 € 56,19 € 4,88 €
511	BLAMPIN FRUITS			
411	SAVEURS DE PROVENCE	110		841,78 € 24,02 € 2,02 €
201	SCARDIGLI (ex.Tarpinian)	768	252	6 642,68 € 211,36 € 18,70 €
412	SCE DIRECT ALIMENTAIRE	104		795,86 € 22,71 € 1,91 €
611B	SOFRAM DISTRIBUTION	216	32	1 847,37 € 52,71 € 4,55 €
206	VIDE			
428	HAYAV ADAM	216	32	1 847,37 € 52,71 €

				8,20 €
217	SUD PRIMEURS N&A	112	42	1 112,27 € 2,82 €
218	SUD PRIMEURS (20/05/2016)	112		857,08 € 24,45 € 2,05 €
213	TGR PRIMEURS	288	42	2 459,11 € 70,16 € 6,05 €
435	VIDE			
425	UNIPRIM	400	100	3 668,58 € 104,66 € 9,16 €
222	SARL VICTORIA	512	84	4 428,45 € 126,35 € 10,93 €
417	VIDE			
G3	LES FRANGINS			84,42 €
G1	A.D.P.			66,31 €
G2	SRV BAS MONTEL	31,50		241,05 € 0,58 €
530A	VIDE			
531	KSC France		46	450,42 € 12,80 € 7,91 € 0,84 €
532	KSC France		46	450,42 € 12,80 € 7,91 € 0,84 €
533	UNI-SAT		71	695,21 € 19,76 € 7,91 € 1,30 €
534	NATURE COLLECTIVE		65	636,46 € 18,09 € 7,91 € 1,19 €
535	NATURA FOODY		127	1 243,54 € 35,35 € 2,33 €
<b>TOTAL GENERAL REDEVANCE GROSSISTES F&amp;L</b>		<b>16896</b>	<b>3251</b>	<b>153 721,09</b>

## Bâtiment administratif

N° BUR	RAISON SOCIALE	SURF.	REDEVANCE
115	BERMOND ALIMENT BETAIL	39,20	495,16 € 213,00 € 0,72 €
117	SOMIMAR		
118	FRUIXO	30	378,95 € 165,00 € 0,55 €
103	SRV BAS MONTEL	15,15	191,37 € 100,00 € 0,28 €
102	NATURA FOODY	19,34	201,01 € 115,00 € 0,35 €
105/106	ENERGIK SUD	54,09	635,69 € 311,10 € 0,99 €
105	ENERGIK SUD	28,67	336,94 € 166,55 € 0,53 €

N° BUR	RAISON SOCIALE	SURF.	REDEVANCE
115	BERMOND ALIMENT BETAIL	39,20	495,16 213,00 0,72
117	SOMIMAR		
118	FRUIXO	30	378,95 165,00 0,55
103	SRV BAS MONTEL	15,15	191,37 100,00 0,28
102	NATURA FOODY	19,34	201,01 115,00 0,35
105/106	ENERGIK SUD	54,09	635,69 311,10 0,99
105	ENERGIK SUD	28,67	336,94 166,55 0,53
106	FAUS DURA	25,38	283,83 155,62 0,35
116	HANNIBAL EXPORT	18,80	237,48 105,00 0,34
104	SERVICE DES NOUVELLES	20	193,03 0,37
104	SERVICE DES NOUVELLES		133,00 0,00
114	STE MARSEILLAISE DE CREDIT	40	646,23 208,00 0,73
102B	SYNERGY	6	52,55 0,11
<b>TOTAL GENERAL REDEVANCE BAT ADMIN</b>		<b>296,63</b>	<b>5 329,72</b>

#### GROSSISTES - PRODUCTEURS FLEURS

BOX	RAISON SOCIALE	SURF.	REDEVANCE
802	HORTICASH (ex.Midis)	446,00	3 413,02 € 97,38 € 8,18 €
802TER	UNI-SAT	12,00	91,83 € 2,62 € 0,22 €
810	ETS FALGUERES	252,00	1 928,43 € 55,02 € 4,62 €
801	MANNINA FLEURS	63,00	482,11 € 13,76 € 1,16 €
803	MARCUCCI R. & F.	63,00	482,11 € 13,76 € 1,16 €
805	MONA LISA SARL	315,00	2 410,54 € 68,78 € 5,78 €
815	VIDE		
<b>TOTAL GENERAL REDEVANCE FLEURS</b>		<b>1 151,00</b>	<b>9 080,48</b>

## BUREAUX HALLE COMMUNE

BOX	RAISON SOCIALE	M <sup>2</sup> BUR "A"	M <sup>2</sup> BUR "B"	REDEVANCE
343	MCP		86	1 076,29 € 28,52 € 1,58 €
325	ROYAL EXIM		32	400,48 € 10,61 € 0,59 €
340	MK & FILS	83		636,33 € 18,40 € 1,52 €
346	S.I.M.	72		552,00 € 15,96 € 1,32 €
329	A.D.P.		21	262,82 € 6,97 € 0,39 €
<b>TOTAL REDEVANCE HALLE COMMUNE</b>		<b>155,00 €</b>	<b>139,00 €</b>	<b>3 013,78 €</b>

## BARS / RESTAURANT

BOX	RAISON SOCIALE	M <sup>2</sup>	REDEVANCE
423	SARL AMELIA	92 16	1 742,48 € 47,68 € 46,96 € 1,98 €
515	SARL KOTEI	90	1 890,00 € 95,04 € 1,65 €
CARR.	LA CRESSONNIERE		522,52 €
120	LA GRATINEE		3 464,72 €
614	AS BISTROT	82 10	1 722,00 € 28,70 € 57,58 € 1,69 €
<b>TOTAL REDEVANCE BAR / RESTAURANT</b>		<b>290</b>	<b>9 623,00 €</b>

**TERRAIN**

BOX	RAISON SOCIALE	SURF	REDEVANCE
703A	SCI ARNA	1 000	923,33 € 18,33 €
703C	BIGARD DISTRIBUTION	2 000	1 846,67 € 36,67 €
703B	CHABAS IMMOBILIER	9 000	6 044,23 € 165,00 €
718	SCI L'ALESIENNE	4 416	3 451,42 € 80,96 €
717	SCI DES FABRES	2 250	2 077,50 € 41,25 €
705S	SAS LAVAGE AUTO DES ARNAVAUX	1 650	1 523,50 € 30,25 €
705N	SCI DU SOLEIL	2 750	846,39 € 50,42 €
712A	SYNERGIE HEALTH MLLE	5 000	4 616,67 € 91,67 €
704	SCI LAURA	1 400	1 292,67 € 25,67 €
720	SCI LAURENT	2 100	1 939,00 € 38,50 €
714B	LAURIMI	1 150 600	1 061,83 € 554,00 € 11,00 €
715	SCI LU.TO.MA.	1 000	923,33 € 18,33 €
723	SCI MALVENT	3 676	3 394,17 € 67,39 €
719	SCI ORCA	2 600	2 400,67 € 47,67 €
716	OSEO Finance	13 000	11 472,50 € 238,33 €
703D	SCI POUR LE COMMERCE	7 800	7 202,00 € 143,00 €
706	LA PROVENCALE (COOP)	400	369,33 € 73,87 € 7,33 €
708	PROVENCE PALETTES	1 201	1 108,92 € 22,02 €
705B	PROVENCE PALETTES	1 073	495,37 € 19,67 €
706B	PROV VERT	1 100	1 015,67 € 203,13 € 20,17 €
	CELLNEX (antenne)		10 169,28 €
<b>TOTAL REDEVANCE TERRAINS</b>		<b>65 166</b>	<b>66 179,08 €</b>

**1°) Résiliation**Magasins fruits et légumes

31.01.17	KISSAO	Box n° 420 (704 m <sup>2</sup> de magasin)
31.01.17	LOGARAM	Box n° 611 (798 m <sup>2</sup> de magasin)
28.02.17	FETS IMPORT	Box n° 417 (45 m <sup>2</sup> magasin)
31.03.17	TGR PRIMEURS	Box n°435 (36 m <sup>2</sup> magasin)
30.11.17	RANERI SA	Box n°218 (224 m <sup>2</sup> magasin et 42 m <sup>2</sup> bureau)

Bureaux

01.02.17	ENERGIK SUD	Bureau n°105/106 (54,09 m <sup>2</sup> bureau)
01.04.17	FAUS DURA	Bureau n°117 (60 m <sup>2</sup> bureau)
14.05.17	HANNIBAL EXPORT	Bureau n°116 (18,80 m <sup>2</sup> bureau)
30.09.17	NATURA FOODY	Bureau n°102 (19,34 m <sup>2</sup> bureau)

Halle commune

31.08.17	LOGIMIX	Bureau n°340 (83 m <sup>2</sup> bureau)
30.09.17	NETA	Bureau n°325 (32 m <sup>2</sup> bureau)

Entrepôts

31.10.17	ETS CASTELLI	Entrepôt n° 713b (342 m <sup>2</sup> )
----------	--------------	--

**2°) Nouveaux contrats**Magasins fruits et légumes

01.02.17	HALLS SERVICES	Box n° 611 (798 m <sup>2</sup> de magasin et 126 m <sup>2</sup> de bureau)
01.04.17	TGR PRIMEURS	Bureau n° 213 (288 m <sup>2</sup> de magasin et 42 m <sup>2</sup> de bureau)
30.11.17	BLAMPIN FRUITS	Box n° 511 (224 m <sup>2</sup> magasin et 42 m <sup>2</sup> bureau)

Bureaux

01.02.17	ENERGIK SUD	Bureau n°105 (28.67 m <sup>2</sup> bureau)
01.04.17	FAUS DURA	Bureau n°106 (25,38 m <sup>2</sup> bureau)

Entrepôts

01.03.17	ETS CASTELLI	Entrepôt n° 713b (342 m <sup>2</sup> )
----------	--------------	--

Halle commune

31.08.17	MK & FILS	Bureau n°340 (83 m <sup>2</sup> bureau)
15.12.17	ROYAL EXIM	Bureau n°325 (32 m <sup>2</sup> bureau)

En application des articles D.441-4 et L.441-6-1 du code de commerce, le tableau suivant présente la décomposition à la date du 31 décembre 2017 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

• Libellés	• moins de 30 jours	• 31 à 60 jours	• Plus de 61 jours	• Total
• Fournisseurs biens et services	• 194 089,90	• 177 202,51	• 3 326 509,60	• 3 697 802,01
• TOTAL	• 194 089,90	• 177 202,51	• 3 326 509,60	• 3 697 802,01

Par comparaison pour l'exercice 201 le tableau était le suivant :

• Libellés	• moins de 30 jours	• 31 à 60 jours	• Plus de 61 jours	• Total
• Fournisseurs biens et services	• 444 599,18	• 237 843,57	• 3 487 086,47	• 4 169 529,02
• TOTAL	• 444 599,18	• 237 843,57	• 3 487 086,47	• 4 169 529,02

*Conformément au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 pris en application d'une part de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 modifiant l'article R.225-102 du Code de Commerce et d'autre part de l'article L 225-37 de ce même code, le présent rapport a été établi et annexé au rapport de gestion sur l'exercice 2017.*

Il se substitue au rapport du Président au Conseil d'Administration et a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SOMIMAR.

### **Composition du Conseil d'administration**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Didier ZANINI -	Conseiller Communautaire de M.P.M.
Madame Monique CORDIER	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Monsieur Richard MIRON	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Madame Eugène CASELLI	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Madame Arlette FRUCTUS	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Monsieur Jean David CIOT	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Monsieur Claude VALLETTE	- Conseiller Communautaire de M.P.M.
Madame Danielle GARCIA	- Conseiller Communautaire de M.P.M.

Ville de Marseille

Monsieur Roland BLUM - Adjoint au Maire

Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence,  
représentée par Monsieur Thomas GOUVERNET

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,  
représentée par Monsieur Bernard BAUDIN

Caisse des Dépôts et Consignations,  
représentée par Monsieur Yannick SCHIMPF

Syndicat des Producteurs et Utilisateurs du Marché de Marseille,  
représenté par Monsieur Max DE SEGONZAC

Monsieur Eric LAGACHE – représentant des Entrepôts

Monsieur Gérard COHEN – représentant des Grossistes

Profession des Fruits et Légumes  
représenté par Monsieur Jean Paul BLAMPIN

Monsieur Laurent CANAVESE

## Décision sur le mode de gouvernance de l'entreprise

Le Conseil d'administration dans sa séance n°147 en date du 16 décembre 2016 a décidé de confier la direction générale de la Somimar à M. Marc DUFOUR conformément aux dispositions de la loi n°2001-40 du 15 mai 2001 portant sur les nouvelles régulations économiques.

## Liste des mandats détenus par les administrateurs

• - ANNEE 2017 -

• Nom	• Mandats
• VILLE DE MARSEILLE	• SOMIMAR
• M. Roland BLUM	• SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• M. Didier ZANINI	•
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• M. Danielle GARCIA	• CONSEILLERE TERITORIALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
• M.A.M.P.	• MAIRE D'AURIOL
• M. Eugène CASELLI	• SOMIMAR
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• Mme Monique CORDIER	•
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• Mme Arlette FRUCTUS	•
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• M. Richard MIRON	•
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• M. Claude VALETTE	• AGAM
• M.A.M.P.	• SOMIMAR
• Monsieur Jean-David CIOT	• CHIAP PAYS D'AIX ET PERTUIS
•	• SOLEAM
•	• CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN
•	• ESAT
•	• SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE
• C.D.C.	• SOMIMAR
• M. Yannick SCHIMPF	• SOCIETE ROCADE L2
• C.C.I.M.P.	• SOMIMAR
• M. Thomas GOUVERNET	•
• CHAMBRE D'AGRICULTURE	• SOMIMAR
• M. Bernard BAUDIN	• SAPUMM
•	• CHAMBRE AGRICULTURE
•	• ECHELON LOCAL MSA
•	• FDSEA
•	• ASAMIA
• SAPUMM	• SOMIMAR
• M. Max DE SEGONZAC	• SAPUMM
•	• CAISSE LOCALE CREDIT AGRICOLE PENNES MIRABEAU
•	• CETA DE BERRE
• REPRESENTANT DES ENTREPOTS	• SOMIMAR
• M. Eric LAGACHE	• CHAMBRE SYNDICALE DES IMPORTATEURS FRANCAIS
• PROFESSION DES FRUITS & LEGUMES	•
•	•
• M. Jean-Paul BLAMPIN	• SOMIMAR
•	•
• M. Gérard COHEN	• SOMIMAR
•	•
• M. Laurent CANAVESE	• SOMIMAR

## **Vie sociale et réunions du Conseil d'Administration**

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par la loi et les statuts tels qu'arrêtés et modifiés par l'A.G.E. de la Somimar.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni TROIS fois sous la présidence de Monsieur Didier ZANINI :

⇒ *Le 19 mai 2017, le Conseil a :*

- *arrêté les comptes 2016*
- *approuvé le budget 2017*
- *désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres*
- *convoqué l'AGO et approuvé le projet de résolutions*

⇒ *Le 23 juin 2017, le Conseil a :*

- *Modifié le projet de résolutions à soumettre à l'AGO*

⇒ *Le 15 décembre 2017, le Conseil a :*

- *Présenté les résultats prévisionnels de l'exercice 2017*
- *Adopté la grille tarifaire pour 2018*
- *Approuvé le budget prévisionnel 2018 et le plan des travaux*
- *Approuvé le plan de développement du MIN*
- *Approuvé le document unique d'évaluation des risques*

Les membres du Conseil ont été convoqués par lettre simple et de manière verbale au moins cinq jours avant la date des réunions.

Préalablement à la tenue des réunions, les membres du Conseil se sont vus remettre les dossiers contenant tout document utile à leur information.

La délégation du Comité d'Entreprise a été convoquée à chaque réunion du Conseil tenue au cours de l'exercice écoulé. Chacun des membres a été convoqué par lettre simple au moins cinq jours à l'avance. Ils ont eu droit au même dossier et informations que ceux adressés aux membres du Conseil d'Administration à l'occasion de ces réunions.

Chacun des commissaires aux comptes a été convoqué par lettre simple au moins cinq jours à l'avance de chaque réunion du Conseil.

Le registre de présence a été, pour chaque réunion, signé par tous les membres présents. Les procurations écrites données par lettre simple ou télécopie ont été annexées au registre.

Le procès-verbal de chaque réunion a été préparé par le secrétaire et a été signé par le président de séance, deux administrateurs et le secrétaire.

### **Contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la protection du patrimoine
- l'application des directives de la direction
- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et règlements
- le bon fonctionnement du MIN.

Compte tenu des contraintes liées au statut de MIN, combiné avec celui de SEM et de SA et eu égard à l'évolution des normes comptables, la SOMIMAR a souhaité ces dernières années que soient confirmées certaines dispositions.

Ainsi après avoir consulté le Cabinet Francis Lefebvre sur l'imputation des droits de première accession, la SOMIMAR a pratiqué l'étalement de ces produits sur la durée de la concession du marché. La Direction Générale des Impôts, par courrier en date du 19 mars 2004, a confirmé la validité de cette pratique.

L'arrêté du 13 janvier 2006 a supprimé la présence du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat.

### **Contrôle interne des factures fournisseurs**

Le Conseil approuve chaque année un plan quinquennal de travaux réactualisé. Ce dernier distingue les travaux faisant l'objet de grosses réparations, d'entretien et d'immobilisations conformément aux préconisations comptables et fiscales.

Dans le respect des seuils légaux et pour chaque prestation, quel que soit son montant, une consultation de trois sociétés au minimum est réalisée par le Directeur d'Exploitation ou son adjoint. Le résultat et l'analyse de la consultation sont soumis au Directeur Général qui entérine ou non ce choix ou demande des explications complémentaires.

Le service exploitation suit en permanence tous les travaux et prestations.

Lors de la réception d'une facture, la comptabilité avant enregistrement, soumet la facture au Directeur d'Exploitation qui la vise et mentionne en accord avec le Directeur Administratif et Financier son affectation. La comptabilité, par la suite, propose le règlement à la signature du Directeur Général qui décide en compagnie du Directeur d'Exploitation de la date de règlement.

Chaque mois, le cabinet d'expertise comptable ALTERNA intervient pour vérifier les écritures comptables et opérer les rectifications éventuelles nécessaires.

Le budget annuel est établi par le Directeur Administratif et Financier sur la base notamment du plan pluriannuel de travaux, il est ensuite soumis au Directeur Général pour approbation. Ce plan est présenté et approuvé par le Conseil d'Administration.

Le suivi du respect du budget est constant par le Directeur d'Exploitation et le Directeur Administratif et Financier.

### **Contrôle interne des produits**

Il est assuré de la même manière par la comptabilité, le Directeur d'Exploitation et le Directeur Administratif et Financier, et par le cabinet d'expertise comptable qui effectue les états de rapprochement.

Conformément à la réglementation sur les M.I.N., les tarifs des redevances pour l'exercice à venir sont adoptés en Conseil puis communiqués à Monsieur le Préfet pour approbation.

### **Contrôle interne de la trésorerie**

Chaque jour le Directeur Général vérifie l'état de la trésorerie et la conformité avec les chèques émis.

Le rapprochement bancaire est effectué par le service comptable puis vérifié régulièrement par le cabinet d'expertise comptable.

La comptabilité émet régulièrement un tableau récapitulatif à l'attention du Directeur Administratif et Financier qui après vérification le transmet au Directeur Général.

### **Contrôle du budget**

Le budget est établi par le Directeur Administratif et Financier en concours avec le Directeur d'Exploitation. Il est soumis à l'approbation du Directeur Général.

Ce budget est par la suite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration qui vote également les augmentations annuelles des redevances d'occupation.

Une situation intermédiaire (au 31 août) est réalisée en cours d'année par le cabinet d'expertise comptable assisté des Commissaires aux Comptes.

### **Contrôle de la sécurité informatique et RGPD**

La sécurité informatique intervient à 3 niveaux :

Sauvegarde de données : quotidiennement et outre une sauvegarde manuelle opérée par l'aide comptable, une sauvegarde externe par voie informatique cryptée est réalisée automatiquement.

Firewall : un coupe-feu a été installé pour l'accès à internet.

Antivirus : chaque poste est équipé d'un antivirus mis à jour automatiquement.

L'ensemble du matériel informatique a été renouvelé en fin d'exercice 2016.

Le contrôle RGPD a été réalisé en date du 11 avril 2018 par la société Omniburo.

- Rapport général
- Rapport spécial



**KPMG S.A.**  
**Bureau de Marseille**  
480 avenue du Prado  
CS 90303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

**SYREC S.A.**  
59, Promenade Georges Pompidou  
13272 Marseille Cedex 08



# SOMIMAR - S.A.E.M.

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMIMAR - S.A.E.M.

M.I.N. Les Arnavaux - Chemin du Marché - 13014 Marseille

*Ce rapport contient 25 pages*



**KPMG S.A.**  
**Bureau de Marseille**  
480 avenue du Prado  
CS 90303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

**SYREC S.A.**  
59, Promenade Georges Pompidou  
13272 Marseille Cedex 08



## **SOMIMAR - S.A.E.M.**

Siège social : M.I.N. Les Arnavaux - Chemin du Marché - 13014 Marseille  
Capital social : €. 300 380

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société SOMIMAR,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOMIMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les caractéristiques et la mise en œuvre de l'avenant n°9 à la convention du 18 décembre 1972 liant la SOMIMAR à la Métropole Aix Marseille Provence,

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des créances et des autres créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 24 mai 2018

KPMG S.A.



Thierry Borel  
Associé



Joëlle Bouchard  
Actionnaire



SYREC S.A.

Luc-René Chamouleau  
Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	21 692	18 700	2 992	5 055	2 063	40.82
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions	12 508 359	3 155 597	9 352 762	8 162 243	1 190 519	14.59
Installations techniques, matériel et outillage	67 290	60 961	6 328	9 446	3 118	33.01
Autres immobilisations corporelles	384 407	277 844	106 563	114 510	7 947	6.94
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 921		7 921	5 386	2 534	47.04
Prêts						
Autres immobilisations financières	625		625	625		
<b>Total II</b>	12 990 293	3 513 102	9 477 191	8 297 266	1 179 925	14.22
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements	5 814		5 814	17 054	11 240	65.91
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 068		2 068	2 512	444	17.68
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	773 189	67 436	705 752	724 957	19 205	2.65
Autres créances	1 527 092		1 527 092	364 091	1 163 001	319.43
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	607 126		607 126	1 250 921	643 795	51.47
Disponibilités	2 383 478		2 383 478	1 517 260	866 218	57.09
Charges constatées d'avance (3)	6 219		6 219	27 132	20 912	77.08
<b>Total III</b>	5 304 986	67 436	5 237 550	3 903 927	1 333 623	34.16
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	18 295 279	3 580 538	14 714 741	12 201 193	2 513 548	20.60

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0  
106 979

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 380 )	300 380	300 380		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 195	85 195		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	38 864	38 864		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	896 834	868 140	28 694	3.31
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	42 768	28 694	14 073	49.05
Subventions d'investissement	1 137 511	1 137 511			
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	2 501 552	2 458 785	42 768	1.74	
FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 270 000		1 270 000	
<b>Total II</b>		1 270 000		1 270 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 639	15 639		
	Provisions pour charges	7 042 805	6 641 040	401 765	6.05
	<b>Total III</b>	7 058 444	6 656 679	401 765	6.04
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	241 466	316 562	75 095	23.72
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	582 880	553 424	29 456	5.32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 399	332 977	105 578	31.71	
Dettes fiscales et sociales	523 967	483 326	40 641	8.41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	930 579	17 411	913 169	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 378 453	1 382 029	3 576	0.26
	<b>Total IV</b>	3 884 745	3 085 729	799 016	25.89
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		14 714 741	12 201 193	2 513 549	20.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 463 760 1 732 061

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	2 195		2 195	3 439		1 243	36.15
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 499 368		4 499 368	4 489 873		9 495	0.21
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	4 501 563		4 501 563	4 493 312		8 251	0.18
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			43 150	45 350		2 200	4.85
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			299 455	452 238		152 783	33.78
Autres produits			58	648		590	91.06
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			4 844 226	4 991 548		147 322	2.95
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			2 244	3 515		1 271	36.15
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 909 272	2 125 093		215 821	10.16
Impôts, taxes et versements assimilés			61 948	61 178		770	1.26
Salaires et traitements			1 287 438	1 292 079		4 641	0.36
Charges sociales			593 448	631 271		37 823	5.99
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			270 349	275 139		4 790	1.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			22 674	33 972		11 297	33.25
Dotations aux provisions			593 569	313 634		279 935	89.26
Autres charges			51 641	307 436		255 795	83.20
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			4 792 582	5 043 315		250 733	4.97
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			51 644	51 768		103 411	199.76
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 190

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 877	21 377	2 499	11.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	18 877	21 377	2 499	11.69
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 346	3 568	778	21.81
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	4 346	3 568	778	21.81
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	14 532	17 809	3 277	18.40
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	66 175	33 959	100 134	294.87
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	532	144 783	144 251	99.63
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 600		11 600	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	10 551	2 711	7 841	289.27
<b>Total VII</b>	22 684	147 494	124 810	84.62
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 242	84 840	52 599	62.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 850		13 850	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	46 091	84 840	38 749	45.67
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	23 408	62 653	86 061	137.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	4 885 787	5 160 418	274 630	5.32
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	4 843 020	5 131 723	288 704	5.63
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	42 768	28 694	14 073	49.05

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 714 741.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 501 563.38 Euros et dégageant un bénéfice de 42 767.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La mise en place d'une nouvelle gouvernance dès janvier 2017 est à l'origine des principales transformations du MIN au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit principalement de la réorganisation de l'équipe dirigeante et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion.

Une nouvelle stratégie de développement a été définie reposant sur 3 axes principaux :

- La diversification des produits
- L'optimisation des espaces et des surfaces marchandes du marché
- L'innovation et la création du marché

Afin de réaliser la première phase du plan, trois entrepôts existants ont fait l'objet d'une reprise par la Somimar mettant à sa disposition plus de 2,000m<sup>2</sup> d'outil de production.

En date du 25 et du 27 décembre 2017, la SOMIMAR a signé un protocole transactionnel respectivement avec la SCI LAURA et la SCI LUTOMA.

La SOMIMAR a versé respectivement 920 000€ et 350 000€ au titre de résiliation anticipée des conventions d'AOT qui lient la SOMIMAR aux sociétés SCI LAURA et SCI LUTOMA sur le site du MIN des ARNAVAUX.

Conformément à l'article 11 du cahier de charges annexes à la Convention pour la gestion et l'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille, les immeubles par nature et par destination réalisés par la SOMIMAR sur les terrains classés dans le domaine public communal appartiennent, dès leur édification ou mise en place, à la Ville.

Les Protocoles que la SOMIMAR a signé avec les SCI LAURA et SCI LUTOMA s'inscrivent dans le cadre de l'avenant n°9 à la Convention du 18 décembre 1972 relative à la gestion et à l'extension du MIN de MARSEILLE qui lie la SOMIMAR à la METROPOLE.

Aux termes de cet Avenant, la Métropole s'est engagée à donner à la SOMIMAR les moyens de reconstituer des surfaces commerciales sur le site du MIN au travers d'une prise en charge par la Métropole de plusieurs catégories de dépenses :

« toutes indemnités de résiliation de convention d'occupation terrain concernant tout bâtiment édifié, proposées dans le cadre du présent avenant et de l'optimisation de la gestion du site ».

Ces indemnités ont été comptabilisées pour un montant de 1 270 000€ à l'actif du bilan en "Immobilisations mises en concession par le concédant" et au passif du bilan (autres fonds propres) au compte "apport à titre gratuit du concédant", en raison du remboursement de ces indemnités par la Métropole Aix Marseille Provence en application de l'avenant N°9 de la convention du 18/12/1972.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En date du 22/03/2018, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé des délibérations portant sur le remboursement, en application de l'avenant n°9 de la convention du 18/12/1972, des indemnités de résiliation des Autorisations d'Occupation Temporaires versées au cours de l'exercice pour 1 270 000 €. Ces remboursements ont été pris en comptes au 31/12/2017 (Cf. faits caractéristiques de l'exercice).

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires****COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

-d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits».
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- une somme de **48 746 Euros** a été comptabilisée.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le OCE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de transition écologique et énergétique.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 692		
TOTAL	21 692		
Constructions sur sol propre	6 337 131		1 270 000
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 757 474		145 078
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 290		
Installations générales agencements aménagements divers	31 918		23 401
Matériel de transport	69 202		11 539
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	268 591		12 895
TOTAL	11 531 606		1 462 913
Autres titres immobilisés	5 386		2 534
Prêts, autres immobilisations financières	625		
TOTAL	6 012		2 534
TOTAL GENERAL	11 559 309		1 465 447

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			21 692	21 692
Constructions sur sol propre			7 607 131	7 607 131
Installations générales agencements aménagements constr.	1 323		4 901 229	4 901 229
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			67 290	67 290
Installations générales agencements aménagements divers			55 319	55 319
Matériel de transport		33 139	47 601	47 601
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			281 487	281 487
TOTAL	1 323	33 139	12 960 057	12 960 057
Autres titres immobilisés			7 921	7 921
Prêts, autres immobilisations financières			625	625
TOTAL			8 546	8 546
TOTAL GENERAL	1 323	33 139	12 990 294	12 990 294

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16 637	2 063	0	18 700
Installations générales agencements aménagements constr.	2 932 362	223 235	0	3 155 597
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 843	3 118	0	60 961
Installations générales agencements aménagements divers	24 367	2 141		26 508
Matériel de transport	39 829	8 939	19 290	29 479
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	191 005	30 852		221 857
TOTAL	3 245 407	268 285	19 290	3 494 402
TOTAL GENERAL	3 262 043	270 348	19 289	3 513 102

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 063				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	223 235				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 118				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 141				
Matériel de transport	8 939				
Matériel de bureau informatique mobilier	30 852				
TOTAL	268 285				
TOTAL GENERAL	270 348				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Renouvellement des immobilisations	1 237 408	174 265			1 411 672
Gros entretien et grandes révisions	151 804	276 804	151 804		276 804
Autres provisions pour risques et charges	5 267 468	142 500	40 000		5 369 968
<b>TOTAL</b>	<b>6 656 679</b>	<b>593 569</b>	<b>191 804</b>		<b>7 058 444</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	104 645	22 674	59 883		67 436
<b>TOTAL</b>	<b>104 645</b>	<b>22 674</b>	<b>59 883</b>		<b>67 436</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 761 325</b>	<b>616 243</b>	<b>251 687</b>		<b>7 125 881</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>616 243</b>	<b>251 687</b>		

**Provision pour risques et charges :**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06 et le règlement ANC 2014-04 en fonction du risque le plus probable estimé par la société.

**Provision pour médaille du travail :**

Les usages ayant cours dans notre entité prévoient l'attribution de médailles du travail qui font l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 12 209 €.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée et sur les gratifications déterminées en fonction de l'ancienneté acquise.

**Provision pour gros entretien :**

La provision pour gros entretien s'appuie sur une programmation détaillée des travaux à entreprendre sur 5 ans assortie d'une estimation précise de leur coût.

Les travaux prévisionnels de nature « Gros Entretien » de chaque année sont pondérés d'un taux de dotation.

N+ 1 = 50%

N+2 = 33%

N+3 = 25%

N+4 = 20%

N+5 = 17%

**Provision pour renouvellement des immobilisations :**

En application du contrat de concession qui lie la société à l'autorité concédante, la SOMIMAR est dans l'obligation de remettre sans indemnités à son co-contractant, les installations mises à disposition. De ce fait, elle a constituée des amortissements de caducité

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	625	0	625
Clients douteux ou litigieux	115 076	115 076	
Autres créances clients	658 113	658 113	
Personnel et comptes rattachés	1 710	1 710	
Impôts sur les bénéfices	106 979		106 979
Taxe sur la valeur ajoutée	19 107	19 107	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	41 185	41 185	
Divers état et autres collectivités publiques	48 746	48 746	
Débiteurs divers	1 309 365	1 309 365	
Charges constatées d'avance	6 219	6 219	
<b>TOTAL</b>	<b>2 307 125</b>	<b>2 199 521</b>	<b>107 604</b>

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	215	215		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	241 252	55 114	182 378	3 760
Emprunts et dettes financières divers	582 880	582 880		
Fournisseurs et comptes rattachés	227 399	227 399		
Personnel et comptes rattachés	140 800	140 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204 017	204 017		
Taxe sur la valeur ajoutée	172 584	172 584		
Autres impôts taxes et assimilés	6 566	6 566		
Autres dettes	930 579	930 579		
Produits constatés d'avance	1 378 453	143 606	257 840	977 007
<b>TOTAL</b>	<b>3 884 745</b>	<b>2 463 760</b>	<b>440 218</b>	<b>980 767</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 310			

**Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lors de l'apparition d'un risque d'irrécouvrabilité.

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	46.0000	6 530			6 530

**Frais d'établissement**

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

Aucune dépenses engagées à ce titre sur l'année 2017

**Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

**Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions en concessions	Non amortissable	
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Agencements non renouvelable	Non amortissable	
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Inst. gnle/agenc. améng divers	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et infor.	Linéaire	2 à 8 ans

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Différence d'évaluation sur éléments fongibles**

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 318 746
Disponibilités	415
Total	1 319 161

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 966
Dettes fiscales et sociales	233 628
Total	352 808

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 219
Total	6 219
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 378 453
Total	1 378 453

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Détail des produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Droits premières accession ARNAVAUX	1 299 307		
Abonnement/entrées	79 146		
Total	1 378 453		

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	2 195
Prestations de services	4 499 368
Total	4 501 563

**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	23
Total	28

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	66 175	
Résultat exceptionnel (hors participation)	23 408	
Résultat comptable (hors participation)	42 768	

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 45 580 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 45 580€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :0€

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Engagements en matière de pensions	172 047
Total (1)	172 047

Suite à l'externalisation des indemnités de fin de carrière auprès du GAN, le montant de la provision inscrite en engagement hors bilan correspond au montant de l'engagement non couvert.

Les hypothèses retenue pour le calcul de la provision retraite est le départ volontaire en retraite.

Les hypothèses de calcul des IDR basées sur les droits passés, définis par l'accord d'entreprise signé en décembre 2000 :

-Age de retraite = 62 ans

-Taux de croissance des salaires = 1 %

-Taux d'actualisation = 1,8%

-Ce calcul tient compte aussi d'un turn-over faible, d'un taux de mortalité et des charges sociales et fiscales (57%).

-PIDR calculé = 172 047 €.

-Relevé des indemnités de fin de carrière déclaré par le GAN = 175 988 €.

-Montant non couvert = 0 €.

**Engagements reçus**

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Produits exceptionnel sur opération gesti	532	7718
- Produits cession actifs	11 600	775
- Transferts charges exceptionnelles	10 151	791
<b>Total</b>	<b>22 283</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Litige Prud homme	30 000	6718
- solde comptes tiers	1 677	6718
- Pénalités amende	565	6712
- VNC éléments cédés	13 580	6751
<b>Total</b>	<b>45 822</b>	

**SYREC S.A.**

59, avenue Georges Pompidou  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**KPMG S.A.**

480, Avenue du Prado – CS 90303  
13269 Marseille Cedex 08  
France

**SOMIMAR - SAEM**

**Rapport spécial des  
commissaires aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2017  
SOMIMAR - SAEM

Min des Arnavaux – Avenue du Marché National  
13014 Marseille

*Ce rapport contient 6 pages*

**SYREC S.A.**

59, avenue Georges Pompidou  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**KPMG S.A.**

480, Avenue du Prado – CS 90303  
13269 Marseille Cedex 08  
France

**SOMIMAR - SAEM**

Siège social : MIN des Arnavaux - Chemin du Marché - 13014 Marseille  
Capital social : €. 300 380

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société SOMIMAR,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**Avec la Métropole Aix-Marseille-Provence :**

Actionnaire détenant plus de 10% du capital social et administrateur de votre société

*ovence :*

- Monsieur Didier Zanini, administrateur et Président de votre société et conseiller Métropolitain,
- Madame Monique Cordier, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Madame Arlette Fructus, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Madame Danielle Garcia, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Eugène Caselli, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Jean David Ciot, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Richard Miron administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Claude Valette, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain.

***Avenant N°9 à la convention de concession du 18 décembre  
l'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille***

Nature et Objet

Dans sa séance du 19/10/2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la conclusion d'un avenant N°9 à la convention de concession du 18 décembre 1972 conclu avec la SOMIMAR. Par cet avenant, le Conseil Métropolitain décide de procéder à l'indemnisation, dans la limite du coût du marché de référence prévu par la convention cadre relative aux opérations d'accompagnement de la L2, de tous les coûts engagés par la SOMIMAR concernant :

Les indemnités de résiliation des conventions d'occupation de terrain concernant tout bâtiment édifié, proposées dans le cadre de l'avenant N°9 à la convention de gestion et d'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille et de l'optimisation de la gestion du site

Les travaux conséquents nécessaires pour un nouvel usage des bâtiments repris, conforme à l'objet social de la société.

- Modalités

Dans sa séance du 22/03/2018, le Conseil Métropolitain a confirmé le remboursement de €. 1 270 000 d'indemnités versées par la SOMIMAR dans le cadre des résiliations d'Autorisations d'Occupation Temporaire du MIN.

La conclusion de cette convention n'a pas été préalablement autorisée par votre Conseil d'Administration suite à une omission.

#### **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec la Métropole Aix-Marseille-Provence :**

- Actionnaire détenant plus de 10% du capital social et administrateur de votre société

*ovence :*

- Monsieur Didier Zanini, administrateur et Président de votre société et conseiller Métropolitain,
- Madame Monique Cordier, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Madame Arlette Fructus, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Madame Danielle Garcia, administratrice de votre société et conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Eugène Caselli, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Jean David Ciot, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Richard Miron administrateur de votre société et conseiller Métropolitain,
- Monsieur Claude Valette, administrateur de votre société et conseiller Métropolitain.

*Convention de concession du site du MIN des Arnavaux*

## Nature et Objet :

Dans le cadre de la convention de concession en date du 18 décembre 1972, et de ces avenants, entre la Ville de Marseille et la SOMIMAR, convention transférée de plein droit à la CUMPM, puis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, une redevance annuelle est fixée à €. 15 229 H.T.

Par délibération du 20 décembre 2002, la CUMPM a décidé la réalisation d'un programme de travaux sur le site des Arnavaux. Ces travaux concernaient la couverture du carreau des producteurs et des grossistes, et la réfection des chaussées. Ces travaux ont été mis à la disposition de la SOMIMAR, à titre gratuit.

Par délibération du 20 novembre 2015, la CUMPM a décidé de confier à la SOMIMAR, dans le cadre de l'avenant n°8 de la convention, l'exploitation de la nouvelle déchetterie du MIN. Ces équipements ont été mis à la disposition de la SOMIMAR, à titre gratuit.

## Modalités

Au titre de l'exercice 2017, votre société a enregistré un montant de €. 15 229 en charges d'exploitation.

*e en œuvre de l'assistance à  
la nouvelle déchetterie*

## Nature et Objet

Dans sa séance du 19 septembre 2016, le Conseil Métropolitain a accordé à votre société une subvention d'un montant de €. 88 500 pour le financement d'une étude d'ingénierie du process de tri de la nouvelle déchetterie construite par la Métropole Aix Marseille Provence et mise à disposition de la SOMIMAR dans le cadre de la convention de concession du 18 décembre 1972.

L'étude d'ingénierie financée a été conduite sur les exercices 2016 et 2017.

**SOMIMAR - SAEM**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les  
conventions réglementées*  
24 mai 2018

• Modalités :

Compte tenu du degré d'avancement de cette étude, la SOMIMAR avait constaté en produits d'exploitation un montant de €. 45 350 au titre de l'exercice 2016 et a constaté, au titre de l'exercice 2017, le solde de cette subvention, soit un montant de € 43 150.

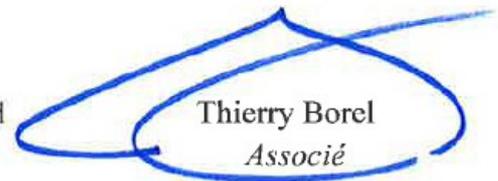
En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1.

  
SYREC S.A.  
Luc-René Chamouleau  
Associé

Marseille, le 24 mai 2018  
Les Commissaires aux Comptes

  
Joëlle Bouchard  
Actionnaire

KPMG S.A.

  
Thierry Borel  
Associé